

Compilation d'extraits des écrits d'Ellen G. White

LA VÉRITÉ DU SANCTUAIRE



1. Appel à l'étude du sanctuaire

Le peuple de Dieu devrait comprendre parfaitement le sujet du sanctuaire et du jugement. Chacun devrait être au courant de la position il n'est pas possible d'exercer la foi indispensable en ce temps-ci, ni d'occuper le poste que Dieu nous assigne. Chacun a une âme à sauver ou à perdre. Le cas de chacun est inscrit à la barre du divin tribunal. Chacun sera appelé à comparaître face à face devant le Juge éternel. Il importe donc au plus haut point de penser souvent à cette scène du jugement, où les livres sont ouverts, et où, comme Daniel, chacun "sera debout pour son héritage à la fin des jours" ! Daniel 12 : 13.

Ceux qui ont reçu la lumière doivent rendre témoignage des grandes vérités que Dieu leur a confiées. Le sanctuaire céleste est le centre même de l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. Il intéresse tous les habitants de la terre. Il nous expose le plan de la rédemption, nous

amène à la fin des temps et nous révèle l'issue triomphante du conflit entre la justice et le péché. Il est donc important que chacun l'étudie à fond et soit en état de rendre raison de l'espérance qui est en lui. – *La tragédie des siècles*, pp. 530, 531.

En tant que peuple de Dieu, nous devrions étudier la prophétie avec sérieux, nous devrions n'avoir de cesse que nous n'ayons compris le sujet du sanctuaire, tel qu'il nous est présenté dans les visions de Daniel et de Jean. Ce sujet jette beaucoup de lumière sur notre position et notre œuvre présentes, et il nous fournit une preuve certaine que le Seigneur nous a conduits dans notre expérience passée. Il explique notre déconvenue de 1844, en soulignant le fait que le sanctuaire qui devait être purifié n'était pas la terre, comme nous l'avions supposé, mais qu'à cette date, le Christ était entré dans le lieu très saint du sanctuaire céleste, et qu'il y accomplit l'œuvre finale de son sacerdoce, conformément aux paroles que l'ange adressa au prophète Daniel : “Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié.” Daniel 8 : 14.

Notre foi relative aux messages du premier, du deuxième et du troisième ange était juste. Les grandes bornes que nous avons posées sont immuables. Même si les armées de l'enfer tentaient de les renverser, et criaient victoire en s'imaginant l'avoir fait, elles n'y parviendraient pas. Ces piliers de la vérité sont robustes comme les collines éternelles, inébranlables malgré les efforts conjugués des humains, de Satan et de ses suppôts. Nous avons beaucoup à apprendre, et nous devrions examiner constamment les Écritures pour voir si ces choses sont véridiques. Le peuple de Dieu doit maintenant fixer ses regards sur le sanctuaire céleste où se déroule le ministère final de notre Grand prêtre relatif à l'œuvre du jugement, ministère au cours duquel il intercède en faveur de son peuple. – *The Review and Herald*, 27 novembre 1883. – *Évangéliser*, p. 205.

Les scènes en rapport avec le sanctuaire céleste devraient faire sur les esprits et sur les cœurs une impression telle qu'elle se communique à d'autres. Nous avons tous besoin d'une intelligence plus éclairée au sujet de l'œuvre expiatoire qui s'accomplit dans le sanctuaire céleste. Ceux qui comprendront cette grande vérité travailleront en harmonie avec le Christ à préparer un peuple qui pourra affronter le grand jour de Dieu, et leurs efforts seront couronnés de succès.

Par l'étude, la contemplation et la prière, le peuple de Dieu sera élevé au-dessus des pensées et des sentiments ordinaires et terrestres. Il sera en harmonie avec le Christ et avec la grande œuvre qu'il accomplit pour purifier le sanctuaire. Ceux qui adorent le Sauveur ici-bas passeront soigneusement en revue leur vie et examineront leur caractère à la lumière du grand idéal de justice. Ils auront ainsi conscience de leurs défauts et comprendront qu'ils ont besoin du secours de l'Esprit de Dieu pour être qualifiés en vue de l'œuvre grande et solennelle qui de nos jours repose sur les ambassadeurs de Dieu. – *Témoignages pour l'Église*, vol. 2, p. 260.

Le fondement de notre foi réside dans une compréhension correcte du ministère qui s'opère dans le sanctuaire céleste. – *Évangéliser*, p. 204.



2. Le sanctuaire terrestre image du sanctuaire céleste

Lorsque Moïse était sur la montagne, Dieu lui dit : “Les enfants d’Israël ... m’élèveront un sanctuaire, et j’habiterai au milieu d’eux.” Exode 25 : 8. Cet ordre fut suivi d’instructions détaillées. Mais l’apostasie du Sinaï fit différer l’érection de ce tabernacle jusqu’à ce que le peuple eût recouvré la faveur divine.

Ce travail fut alors confié à des hommes spécialement choisis et qualifiés par Dieu, qui s’en acquittèrent avec sagesse et habileté, en suivant minutieusement les directives fournies par Moïse. Le plan de l’édifice sacré, ses dimensions exactes, sa forme, les matériaux à employer, les meubles et les divers ustensiles, tout était compris dans ces instructions. A cet effet, Dieu avait montré à Moïse le sanctuaire céleste, en lui recommandant de veiller à ce que tout fût conforme au modèle qu’il avait eu sous les yeux. Ce sanctuaire devait donc être “une image” du “vrai sanctuaire”, c’est-à-dire du céleste, (voir Hébreux 9 :

23, 24.) où le Fils de Dieu, notre grand prêtre, allait exercer son ministère, après avoir offert sa vie en sacrifice pour les pécheurs.

La construction du sanctuaire exigea des préparatifs considérables et coûteux. Il fallut une grande quantité de matériaux, dont certains des plus précieux et des plus rares ; mais Dieu n'accepta que les offrandes volontaires. L'ordre divin, que Moïse répéta à la congrégation, était celui-ci : "Vous accepterez l'offrande de tout homme qui en fera le sacrifice de bon cœur." Exode 25 : 2. Les deux premières conditions de l'érection de la demeure du Très-Haut étaient donc le dévouement à son service et un esprit de sacrifice.

Chacun répondit à l'appel. "Tous ceux dont le cœur était bien disposé et qui étaient animés de sentiments généreux se présentèrent et apportèrent des offrandes à l'Éternel pour la construction de la tente d'assignation, pour tout ce qui concernait le service de cette tente, ainsi que pour les vêtements sacrés. Hommes et femmes accoururent ; toutes les personnes de bonne volonté apportèrent boucles, bagues, anneaux, colliers, toute sorte d'objets en or." Exode 35 : 21, 22.

"Tous ceux qui avaient chez eux des étoffes teintes en bleu d'azur, en écarlate, en cramoisi, du fin lin, du poil de chèvre, des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins, les apportèrent aussi. Tous ceux qui voulaient présenter une offrande d'argent ou d'airain en firent hommage à l'Éternel. Tous ceux qui avaient chez eux du bois d'acacia, pour tous les ouvrages destinés au service, agirent de même.

"Les femmes les plus adroites de leurs mains filèrent elles-mêmes, et elles apportèrent ce qu'elles avaient filé de leurs mains, les étoffes teintes en bleu d'azur, en écarlate, en cramoisi, et le fin lin. Toutes celles qui étaient animées de bons sentiments, et qui avaient de l'habileté, filèrent du poil de chèvre.

”Les principaux du peuple apportèrent des pierres d’onyx et des pierres à enchâsser, pour l’éphod et le pectoral ; des aromates et de l’huile pour le chandelier, pour l’huile d’onction et pour les parfums destinés aux encensements.” Exode 35 : 23-28.

Les travaux commencèrent. Jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants continuèrent cependant d’apporter leurs offrandes. Bientôt les commissaires du travail découvrirent qu’ils avaient assez de matériaux et même plus qu’il n’en fallait. Alors Moïse fit faire cette proclamation à travers le camp : “Personne, ni homme ni femme, ne doit plus préparer d’offrande pour le sanctuaire. On empêcha donc le peuple d’apporter de nouveaux dons.” Exode 36 : 6. – *Patriarches et Prophètes*, pp. 317, 318.



3. La construction du tabernacle

Le tabernacle était démontable, de façon à pouvoir être transporté d'un lieu à l'autre au cours des déplacements du camp. Pour cette raison, il avait des proportions restreintes et ne mesurait que seize mètres de longueur sur six et demi de largeur et de hauteur. Il n'en avait pas moins une superbe structure. Le bois employé pour les parois et l'ameublement était l'acacia, le plus durable qu'on pût se procurer au Sinaï. Les parois étaient en planches placées debout, côte à côte, reposant sur des bases d'argent et solidement reliées entre elles par des colonnes et des barres transversales. Le tout, recouvert d'or, donnait l'illusion d'un édifice d'or massif. La toiture se composait de quatre tapis superposés. Le premier consistait en une "tenture de fin lin retors et d'étoffes teintes en bleu d'azur, en pourpre écarlate et en cramoisi, sur laquelle des chérubins étaient artistement tissés". Exode 26 : 1. Les trois autres étaient respectivement de poil de chèvre, de peaux de béliers teintes en rouge et de peaux de dauphins. Elles étaient cousues ensemble de façon à recouvrir complètement l'édifice.

La construction était divisée en deux par une riche tenture suspendue à des colonnes plaquées d'or. Une tenture toute semblable fermait l'entrée de la première pièce. De même que celle du plafond, ces deux tentures étaient d'un tissu luxueux, où le bleu, le pourpre et l'écarlate se combinaient avec art, et sur lequel se détachaient des chérubins tissés en brocart d'or et d'argent représentant l'armée angélique qui exerce un ministère en faveur du peuple de Dieu.

La tente sacrée était entourée d'une cour à ciel ouvert, appelée le parvis, fermée par un rideau de fin lin suspendu à des colonnes d'airain. L'entrée de cette enceinte, qui regardait l'orient, se composait d'une draperie richement travaillée, mais inférieure à celles du sanctuaire. Les rideaux du parvis n'ayant que la moitié de la hauteur des parois du tabernacle, l'édifice se voyait facilement du dehors.

A l'intérieur du parvis, non loin de l'entrée, était placé l'autel des holocaustes, construit en airain. Tous les sacrifices étaient consumés sur cet autel et l'aspersion du sang expiatoire était faite sur ses cornes. Entre l'autel et le tabernacle se trouvait une cuve d'airain faite avec les miroirs offerts par les femmes d'Israël. Les prêtres s'y lavaient les mains et les pieds chaque fois qu'ils entraient dans les lieux saints ou qu'ils s'approchaient de l'autel pour y offrir un holocauste.

Dans la première pièce du tabernacle, appelée le lieu saint, se trouvaient la table des pains de proposition, le chandelier ou candélabre et l'autel des parfums. Située au nord, la table était entourée d'une garniture d'or et recouverte du même métal. Chaque sabbat, les prêtres y plaçaient douze gâteaux arrosés d'encens et disposés en deux piles. Les pains enlevés, considérés comme sacrés, étaient placés sur la table des prêtres. Au sud, il y avait le candélabre à sept lampes portées par sept branches ornées de fleurs de muguet artistement ciselées. Il était tiré d'un morceau d'or massif. Comme le tabernacle ne comportait aucune fenêtre, les lampes, qu'on ne devait jamais laisser éteindre toutes à la fois, l'éclairaient jour et nuit.

En face et tout près du voile qui séparait le lieu saint du lieu très saint et de la présence immédiate de Dieu, était placé l'autel d'or, appelé l'autel des parfums. Le prêtre y faisait brûler de l'encens matin et soir. Il en touchait les cornes avec le sang des sacrifices et l'aspergeait du sang de la victime au grand jour des expiations. Le feu de cet autel, allumé par Dieu lui-même, devait être religieusement entretenu. Jour et nuit, le parfum de l'encens sacré embaumait les lieux saints et se répandait au-dehors à une grande distance du tabernacle.

Le voile intérieur donnait accès au lieu très saint où se concentrait le service symbolique de l'expiation et de l'intercession, trait d'union entre le ciel et la terre. C'est dans cette pièce que se trouvait l'arche sainte : coffret d'acacia entièrement recouvert d'or, à l'intérieur comme à l'extérieur, et relevé à son bord supérieur par un couronnement d'or. Ce meuble était destiné aux deux tables de pierre sur lesquelles Dieu avait gravé lui-même les dix commandements. Cette loi étant la base de l'alliance contractée entre Dieu et Israël, on l'appelait l'arche de l'alliance ou du testament.

Le couvercle de l'arche, appelé le propitiatoire, était forgé d'un seul bloc d'or. A chaque extrémité, il était surmonté d'un chérubin en or faisant monter vers le ciel l'une de ses ailes, tandis qu'il repliait l'autre sur son corps (voir Ezéchiel 1 : 11.) en signe de vénération et d'humilité. Leurs visages tournés l'un vers l'autre et leurs yeux abaissés pieusement sur l'arche figuraient le respect de l'armée céleste pour la loi de Dieu et l'intérêt qu'elle porte au plan du salut.

Au-dessus du propitiatoire, entre les deux chérubins, une nuée lumineuse, appelée la Shékinah, voilait la présence divine. C'est là que la voix céleste sortant de la nuée révélait sa volonté au prêtre ou répondait à ses prières. Un rayon de lumière illuminant l'ange de la droite indiquait l'approbation ou l'acceptation, tandis qu'une ombre ou

un nuage recouvrant l'ange de la gauche annonçait la désapprobation ou le refus.

Si la loi de Dieu renfermée dans l'arche constituait la grande règle de la justice et proclamait la mort du violateur, le propitiatoire qui la recouvrait et où Dieu révélait sa présence promettait le pardon au pécheur repentant qui acceptait le sacrifice expiatoire. C'est ainsi que la rédemption par le Fils de Dieu était révélée par le symbolisme du sanctuaire, où "la bonté et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont embrassées." Psaume 85 : 11.

La gloire du sanctuaire vu de l'intérieur défiait toute description. Les parois d'or réfléchissant en tous sens les feux du candélabre ; les vives couleurs des tentures brodées d'anges scintillants ; les ors éclatants de la table et de l'autel de l'encens ; et au-delà du second voile, l'arche sainte, ses mystiques chérubins séparés par la redoutable Shékinah, manifestation visible de la présence de l'Éternel : tout cela n'était qu'une faible reflet de la magnificence incomparable du temple céleste, qui est le grand centre de l'œuvre de la rédemption.

La construction du tabernacle dura environ six mois. Quand tout fut terminé, Moïse examina soigneusement le travail accompli, et le compara avec le modèle qui lui avait été montré sur la montagne et les directives qu'il avait reçues de Dieu. "Et il vit qu'ils l'avaient exécuté conformément aux ordres de l'Éternel. Alors Moïse les bénit." Exode 39 : 43. Impatients de curiosité, tous les Israélites s'assemblèrent pour contempler l'édifice. Tandis qu'on l'admirait, plein d'une sainte vénération, la colonne de nuée descendit, flotta au-dessus du sanctuaire et l'enveloppa tout entier. "Et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle" Exode 40 : 34, au point que Moïse lui-même ne put y pénétrer. Profondément émus, les Israélites avaient la preuve que l'ouvrage de leurs mains était agréé. Mais bientôt, la joie qui gonflait tous les cœurs éclata en larmes de reconnaissance et en prières, où

chacun demandait silencieusement à Dieu de demeurer avec son peuple.
– *Patriarches et Prophètes*, pp. 319-322.



4. Les prêtres et leurs vêtements sacerdotaux

Par ordre du Seigneur, la tribu de Lévi fut mise à part pour assurer les services du sanctuaire. Cette tribu remplaça ainsi le père de famille qui avait servi de prêtre dans les tout premiers temps, ainsi que le fils aîné qui lui avait été substitué depuis le temps d'Abraham. Dès ce moment, Dieu accorda cet honneur à la tribu de Lévi, en récompense de sa fidélité, comme aussi de son courage et de son zèle lors de l'affaire du veau d'or au Sinaï. Le sacerdoce fut réservé à la famille d'Aaron. Seuls celui-ci et ses fils furent autorisés à l'exercer. Les autres descendants de Lévi, chargés du tabernacle et de son ameublement, furent aussi appelés à seconder les prêtres dans leurs fonctions. Mais ils ne devaient offrir les sacrifices, faire brûler l'encens et regarder les objets sacrés qu'après les avoir recouverts.

Un costume spécial et conforme à leur charge fut prescrit aux prêtres. L'ordre donné à Moïse était le suivant : “Tu feras préparer pour Aaron,

ton frère, des vêtements sacrés qui lui serviront d’insigne et de parure.” Exode 28 : 2. La robe du simple prêtre était de fin lin blanc, tissée d’une seule pièce. Elle descendait presque jusqu’aux pieds et était fixée à la taille par une ceinture de lin blanc brodée de bleu, de pourpre et d’écarlate. Un turban ou une mitre blanche complétait le vêtement. De même que Moïse avait reçu l’ordre d’ôter ses souliers sur une terre sainte, les prêtres ne devaient pas garder leurs chaussures pour entrer dans le sanctuaire. La poussière qui s’était attachée à leurs sandales aurait pu souiller le saint lieu. Avant de commencer leur service, soit au tabernacle, soit à l’autel des sacrifices, ils devaient donc ôter leurs chaussures dans le parvis et se laver les mains et les pieds. Ces précautions avaient pour but d’inculquer à tous les spectateurs la nécessité de se présenter devant Dieu exempt de toute souillure.

En conformité avec ses hautes fonctions, les vêtements du grand prêtre étaient faits de tissus précieux richement travaillés. En plus de sa robe de fin lin, le prêtre ordinaire portait un vêtement bleu d’azur tissé également d’une seule pièce qui se terminait par une garniture de clochettes d’or alternant avec une imitation de grenades en bleu, pourpre et écarlate. Par-dessus venait l’éphod, un gilet or, bleu, pourpre, écarlate et de fin lin, attaché à la taille par une ceinture magnifiquement ouvragée aux mêmes couleurs. L’éphod, qui était exempt de manches, portait des épaulettes brodées d’or sur lesquelles étaient enchâssées deux pierres d’onyx où l’on avait gravé les noms des douze tribus d’Israël.

Par-dessus l’éphod, pour finir, se plaçait le pectoral, le plus sacré des ornements sacerdotaux. D’un empan en carré, suspendu par des cordons bleus attachés à des boucles d’or partant des épaules, il était bordé de pierres précieuses correspondant à celles qui constituent les fondements de la cité de Dieu et garni sur quatre rangées de douze pierres précieuses sur lesquelles étaient gravés, comme sur les gemmes des épaulettes, les noms des douze tribus.

L'ordre divin était le suivant : “Aaron portera sur son cœur les noms des enfants d’Israël, gravés sur le pectoral du jugement : ce sera un mémorial perpétuel devant l’Éternel.” Exode 28 : 29. C’est ainsi que Jésus-Christ, notre grand prêtre, porte sur son cœur le nom de toute âme contrite et croyante en faveur de laquelle il présente son sang devant le Père ; de sorte que nous pouvons dire avec le Psalmiste : “Moi, je suis pauvre et indigent ; mais le Seigneur pense à moi.” Psaume 40 : 18.

De chaque côté du pectoral, deux grandes gemmes, d’un vif éclat, appelées l’Urim et le Thummim, avaient pour but de révéler au grand prêtre et au peuple la volonté de Dieu. Le Seigneur répondait aux questions posées soit par une auréole de lumière entourant la gemme de droite, en signe d’approbation ou de consentement, soit par une ombre enveloppant la gemme de gauche, en signe de désapprobation ou de refus.

La mitre du grand prêtre consistait en un turban blanc auquel était fixé, par un cordon bleu, le diadème sacré, une lame d’or pur portant cette inscription : “Sainteté à l’Éternel.” Tout ce qui se rapportait aux vêtements ou à l’attitude des prêtres devait éveiller chez les spectateurs le sentiment de la sainteté de Dieu, du caractère sacré de son culte et de la pureté qu’il exige de ceux qui se présentent devant lui. – *Patriarches et Prophètes*, pp. 322-324.



5. Les cérémonies du sanctuaire

Le Christ était à la base de toute l'économie juive. La mort d'Abel fut la conséquence du refus de Caïn d'accepter le plan de Dieu à l'école de l'obéissance pour être sauvé par le sang de Jésus-Christ préfiguré par les sacrifices annonçant le Christ. Caïn refusa l'effusion de sang qui symbolisait le sang du Christ destiné à être répandu en faveur du monde. Toute la cérémonie avait été préparée par Dieu, et le Christ est devenu le fondement du système tout entier. Ainsi commençait le ministère du pédagogue qui avait pour but d'amener les hommes pécheurs à voir en Christ le Fondement de toute l'économie juive.

Tous ceux qui participaient au service du sanctuaire recevaient constamment des instructions concernant l'intervention du Christ en faveur de la race humaine. Ce service avait pour but de créer en chaque cœur l'amour pour la loi de Dieu, qui est la loi du royaume. Le sacrifice devait offrir une parabole de l'amour de Dieu révélé en Christ, – victime souffrante et mourante qui a pris sur elle le péché dont l'homme

s'est rendu coupable, l'innocent ayant été fait péché pour nous. –
Messages choisis, vol. 1, pp. 274, 275.

Comme le sanctuaire lui-même, les rites qui s'y accomplissaient par le ministère des prêtres devaient être “l'image et l'ombre des choses célestes.” Hébreux 8 : 5. Ces rites revêtaient une grande importance. Dieu donna à leur égard les instructions les plus précises et les plus explicites. Les cérémonies du sanctuaire se divisaient en deux parties : le service quotidien et le service annuel. Le service quotidien s'accomplissait à l'autel des holocaustes, dans le parvis du tabernacle et dans le lieu saint, tandis que le service annuel se déroulait dans le lieu très saint.

A part le grand prêtre, aucun mortel ne pouvait pénétrer dans la pièce intérieure du tabernacle. Une fois par an, et cela après une préparation sévère et solennelle, ce haut dignitaire entrait en tremblant devant Dieu pour y procéder, devant le propitiatoire, à l'expiation des péchés d'Israël. Dieu apparaissait alors dans la nuée de gloire. Au-dehors, la foule attendait dans le silence et la prière. Lorsque le séjour du grand prêtre dans le lieu très saint se prolongeait au-delà du temps accoutumé, l'effroi s'emparait du peuple qui se demandait si, à cause de ses péchés ou de ceux du prêtre, celui-ci n'avait pas été terrassé par la gloire de Dieu.

Le service quotidien se composait de l'holocauste du matin et du soir, de l'offrande de l'encens sur l'autel d'or, ainsi que de sacrifices offerts par des particuliers pour des péchés personnels. Il y avait également un rituel pour les sabbats, les nouvelles lunes et les fêtes annuelles.

Chaque matin et chaque soir, on offrait sur l'autel un agneau d'un an et des gâteaux pour signifier la consécration quotidienne de la nation à l'Éternel, comme pour réclamer le bénéfique du sang expiatoire du Rédempteur promis. Dieu ayant expressément recommandé que chaque offrande fût “sans défaut” Exode 12 : 5, toutes les bêtes des sacrifices

devaient être examinées par les prêtres, qui refusaient celles qui avaient une tare quelconque. Seule une offrande “sans défaut” pouvait servir de symbole à la pureté parfaite de “l’Agneau sans défaut et sans tache” 1 Pierre 1 : 19, qui allait venir.

Les sacrifices étaient également une figure de la perfection morale à laquelle doivent aspirer et parvenir les enfants de Dieu. L’apôtre Paul y fait allusion dans cette parole : “Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est votre culte raisonnable.” Romains 12 : 1. De même, en nous consacrant au Seigneur, nous devons nous efforcer de rendre aussi parfaite que possible l’offrande que nous lui présentons. Dieu n’agrée rien de moins que ce que nous pouvons lui apporter de meilleur. Ceux qui l’aiment de tout leur cœur désireront lui offrir leurs plus belles forces, et cela en mettant toutes leurs facultés en harmonie avec les lois divines.

C’était lors de l’offrande quotidienne de l’encens que le prêtre s’approchait le plus près de Dieu. Comme le voile intérieur du sanctuaire ne montait pas jusqu’au plafond, la gloire de l’Éternel siégeant sur le propitiatoire éclairait en partie le lieu saint à la vue du prêtre qui offrait l’encens en face de l’autel. Au moment où le nuage d’encens s’élevait de l’autel d’or et où la gloire divine descendait sur le propitiatoire, il arrivait souvent qu’elle débordait du lieu très saint jusque dans le lieu saint, au point que l’officiant était obligé de se retirer vers le voile de sortie. De même que dans le rituel symbolique le prêtre dirigeait par la foi son regard vers le propitiatoire qu’il ne voyait pas, ainsi le peuple de Dieu doit maintenant adresser ses prières à Jésus-Christ qui, bien qu’invisible à l’œil de la chair, plaide en sa faveur dans le sanctuaire céleste.

L’encens qui montait avec les prières d’Israël représente les mérites et l’intercession du Sauveur, ainsi que sa parfaite justice imputée au pécheur par la foi, et qui seule peut faire agréer le culte qu’il offre à son

Dieu. En outre, s'il y avait devant le voile du lieu très saint un autel de perpétuelle intercession, il y avait aussi, devant le voile du lieu saint, un autel de continuelle expiation. Enfin, comme c'était par les symboles du sang et de l'encens que l'on pouvait s'approcher de Dieu, c'est par l'intermédiaire de notre grand Médiateur que les pécheurs peuvent venir au Seigneur, seul Dispensateur de miséricorde et de salut aux âmes repentantes.

Chaque matin et chaque soir, quand les prêtres entraient dans le lieu saint, à l'heure de l'encens, l'un d'eux offrait sur l'autel du parvis le sacrifice quotidien. C'était toujours une scène émouvante pour les adorateurs assemblés près du tabernacle. En effet, avant d'entrer, par l'intermédiaire du prêtre, en la présence de Dieu, les Israélites devaient sonder leurs cœurs et confesser leurs péchés, puis, unis dans une prière silencieuse, tourner leurs visages vers le lieu saint. Ainsi, tandis que leurs requêtes montaient avec la fumée de l'encens, ils s'approprièrent par la foi les mérites du Sauveur promis, préfiguré par le service expiatoire. Aussi les heures fixées pour le sacrifice du matin et du soir étaient-elles considérées comme sacrées et finirent-elles par être observées par toute la nation israélite comme heures du culte de famille.

Quand, plus tard, les Juifs en exil adressaient leurs prières au Dieu d'Israël, ils tournaient à ce moment-là leurs visages vers Jérusalem. Les chrétiens doivent trouver là l'exemple du culte de famille du matin et du soir. Si une répétition machinale de dévotions exemptes de tout esprit d'adoration déplaît au Seigneur, il voit en revanche avec plaisir ceux qui l'aiment s'incliner matin et soir pour lui demander le pardon de leurs péchés et réclamer les bénédictions dont ils ont besoin.

Les pains de proposition placés en permanence devant Dieu constituaient une offrande perpétuelle et faisaient donc partie du service quotidien. On les appelait "pains de proposition" ou "pains de la face", parce qu'ils étaient constamment devant la face de l'Éternel. (Exode 25 : 30.) Ils avaient pour but de rappeler que l'homme dépend de Dieu

pour sa nourriture temporelle et spirituelle, et qu'il n'obtient l'une et l'autre que par la médiation du Fils de Dieu. Dans le désert, le Seigneur avait nourri Israël du pain du ciel. Plus tard, c'est encore de la grâce divine que ce dernier attendait le pain du corps et celui de l'âme. La manne, comme les pains de proposition, était un symbole du Sauveur qui se tient sans cesse, pour nous, devant la face de Dieu. "Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel" Jean 6 : 51, a-t-il dit lui-même. Quand les pains étaient, chaque sabbat, remplacés par des pains frais, on ôtait les grains d'encens placés dessus pour les faire brûler devant Dieu.

Ce qu'il y avait de plus important dans les services quotidiens, c'étaient les sacrifices individuels. Le pécheur repentant amenait son offrande à la porte du tabernacle et, plaçant sa main sur la tête de la victime, il lui transmettait symboliquement ses péchés, qu'il confessait. Puis, de sa propre main, il égorgeait l'animal, dont le sang était porté par le prêtre dans le lieu saint et aspergé devant le voile derrière lequel se trouvait la loi violée par le pécheur. Par cette cérémonie, le péché était, par l'intermédiaire du sang, transféré au sanctuaire. Dans les cas où le sang n'était pas porté au lieu saint, les prêtres consommaient la chair de la victime, selon le commandement de Moïse : "C'est une chose très sainte,... afin que vous portiez l'iniquité de l'assemblée, et que vous fassiez pour elle l'expiation devant l'Éternel." Lévitique 10 : 17. Ces deux rites figuraient le transfert des péchés au sanctuaire.

Tel était le rituel, jour après jour, d'un bout de l'année à l'autre. Aussi le sanctuaire, souillé peu à peu par les péchés d'Israël qui s'y accumulaient, devait-il être purifié par des cérémonies spéciales. En conséquence, Dieu ordonna qu'il fût fait expiation pour les deux lieux saints, comme pour l'autel, afin de les purifier et les sanctifier, "à cause des souillures des enfants d'Israël." Lévitique 16 : 19. – *Patriarches et Prophètes*, pp. 324-327.



6. Le jour des expiations

Une fois l’an, au grand jour des expiations ou des propitiations, le grand prêtre entrait dans le lieu très saint pour procéder à la “purification du sanctuaire”. Les rites qui s’y accomplissaient achevaient le cycle annuel du cérémonial.

Ce jour-là, on amenait devant l’entrée du tabernacle deux boucs. Par le sort, l’un d’eux était désigné pour l’Éternel, l’autre pour Azazel. Le bouc sur lequel tombait le premier sort était égorgé et offert pour les péchés du peuple. Le prêtre en portait le sang à l’intérieur du voile et en faisait aspersion sur le propitiatoire. “Il fera, avait dit Moïse, l’expiation pour le sanctuaire, à cause des souillures des enfants d’Israël et de leurs transgressions, quels que soient leurs péchés. Il fera de même pour la tente d’assignation qui est établie parmi eux au milieu de leurs souillures.” Lévitique 16 : 16. Les instructions données à Moïse disaient : “Lorsqu’il aura achevé de faire l’expiation pour le sanctuaire,... Aaron fera approcher le bouc vivant. Il posera ses deux mains sur la tête du

bouc vivant, et confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d’Israël et toutes leurs transgressions, quels que soient leurs péchés ; il les mettra sur la tête du bouc, et l’enverra au désert par un homme préposé à cet office. Le bouc ainsi chargé de toutes leurs iniquités les emportera dans une terre déserte ; et l’homme lâchera le bouc dans le désert.”
Lévitique 16 : 20-22.

Tout travail était mis de côté. La congrégation d’Israël passait cette journée entière à s’humilier devant Dieu par un sérieux examen de conscience, par le jeûne et la prière. Ce n’était que lorsque le bouc avait été conduit au désert que le peuple se considérait comme délivré de ses péchés.

Cette cérémonie annuelle enseignait au peuple des vérités importantes relatives à l’expiation des péchés. Par leurs offrandes faites dans le cours de l’année, les pénitents indiquaient qu’ils acceptaient le substitut qui devait un jour prendre leur place. Mais le sang des victimes n’achevait pas l’expiation des péchés. Il servait simplement de véhicule pour transférer ces péchés au sanctuaire. En offrant un sacrifice sanglant, le pécheur reconnaissait l’autorité de la loi, confessait sa culpabilité et exprimait sa foi en celui qui devait venir “ôter le péché du monde”. Mais il n’était pas entièrement dégagé de la condamnation de la loi.

Au jour des expiations, le grand prêtre, après avoir immolé une victime pour l’assemblée, en portait le sang dans le lieu très saint et en faisait aspersion sur le propitiatoire, au-dessus des tables de la loi. La loi qui exigeait la vie du pécheur était ainsi satisfaite, et le prêtre, en tant que médiateur, se chargeait de tous les péchés d’Israël. En quittant le sanctuaire, il plaçait ses mains sur la tête du bouc émissaire, “confessait sur lui toutes les iniquités des enfants d’Israël” et les transférait “sur la tête du bouc”. Celui-ci, “chargé de toutes leurs iniquités, les emportait dans une terre déserte”. C’est alors que le peuple se considérait comme définitivement libéré de sa culpabilité. Telles étaient les cérémonies

accomplies au jour des expiations pour servir “d’image et d’ombre des choses célestes”. Hébreux 8 : 5. – *Patriarches et Prophètes*, pp. 327, 328.

Au grand jour des récompenses finales, les morts seront “jugés selon leurs œuvres, d’après ce qui était écrit dans ces livres.” Apocalypse 20 : 12. Cela fait, en vertu du sang expiatoire du Fils de Dieu, les péchés de tous les croyants seront effacés des dossiers du sanctuaire. Ce sera la purification de celui-ci par l’élimination des sombres annales du péché.

Sur la terre, cette liquidation solennelle : l’expiation définitive et l’effacement des péchés, était figurée par le cérémonial du grand jour des expiations ou de la purification du sanctuaire. Ce cérémonial consistait, en vertu du sang de la victime, à éliminer définitivement du sanctuaire tous les péchés qui s’y étaient accumulés et à les emporter au désert. Ainsi, au jour du jugement, les péchés de tous les vrais pénitents seront effacés des livres célestes pour ne plus revenir à la mémoire.

Satan est l’auteur du mal et l’instigateur de tous les péchés qui ont causé la mort du Fils de Dieu, et la justice exige qu’il subisse la peine capitale. L’œuvre du Sauveur en vue de la rédemption de l’homme ne sera donc complète que par la purification des impuretés qui souillent le sanctuaire céleste. Cela se produira lorsqu’ils seront placés sur la tête de Satan pour qu’il en subisse la pénalité finale, de même que cela se faisait dans le service rituel, où le cycle annuel se terminait par la purification du sanctuaire et la transmission des péchés sur la tête du bouc émissaire.

On voit par là que les cérémonies du tabernacle, comme celles du temple qui le remplaça, inculquaient jour après jour aux enfants d’Israël les grandes vérités se rattachant à la mort et au ministère de Jésus-Christ. Une fois l’an, tous les esprits se portaient sur le dénouement du grand conflit entre le Fils de Dieu et Lucifer : la purification totale et

définitive de l'univers par la disparition éternelle du péché et des pécheurs. – *Patriarches et Prophètes*, pp. 330, 331.



7. Le temple de Salomon

Après l'établissement des Hébreux en Canaan, le tabernacle fut remplacé par le temple de Salomon, édifice beaucoup plus vaste et permanent, mais conservant les mêmes proportions et les mêmes pièces d'ameublement. – *La tragédie des siècles*, p. 447.

Le projet caressé depuis longtemps par David, d'élever un temple à l'Éternel, fut réalisé par Salomon. Pendant sept ans, Jérusalem fut envahie par une foule d'ouvriers qui s'activèrent à niveler l'emplacement choisi, à construire des murs de soutènement, à poser de solides fondements, avec de "grandes et magnifiques pierres de taille" 1 Rois 5 : 17, à façonner de gros arbres apportés des forêts du Liban, pour ériger le majestueux sanctuaire.

Tandis que l'on travaillait le bois et la pierre – tâche qui absorbait des milliers d'ouvriers – la fabrication des ornements et de l'ameublement du temple se poursuivait activement sous la direction de Hiram, de Tyr,

“homme habile et intelligent, ... habile pour les ouvrages en or, en argent, en airain et en fer, en pierre et en bois, en étoffes teintes en pourpre et en bleu, en étoffes de byssus et de carmin”. 2 Chroniques 2 : 13, 14.

Ainsi, la construction s'élevait sur le mont Morija, silencieusement, avec des “pierres toutes taillées, et ni marteau, ni hache, ni aucun instrument de fer, ne furent entendus dans la maison pendant qu'on la construisait”. 1 Rois 6 : 7. Les magnifiques ornements se perfectionnaient selon les plans fournis par David à son fils Salomon, ainsi que “tous les autres ustensiles pour la maison de Dieu.” 2 Chroniques 4 : 19. Ceux-ci comprenaient l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier, ainsi que les coupes et les ustensiles se rattachant au service des prêtres dans le lieu saint, le tout “d'or très pur.” 2 Chroniques 4 : 21. Les ustensiles d'airain : l'autel des parfums, la mer de fonte posée sur douze bœufs, les bassins de petites tailles et plusieurs autres coupes furent fondus “dans la plaine du Jourdain, dans un sol argileux, entre Succoth et Tseréda.” 2 Chroniques 4 : 17. Ces ustensiles furent fabriqués en abondance, afin de n'en pas manquer.

Ce temple, construit par Salomon et ses collaborateurs, dédié au Seigneur et à son culte, était d'une beauté incomparable, d'une splendeur inégalée. Orné de pierres magnifiques, entouré de spacieux parvis où l'on accédait par de belles avenues, revêtu de cèdre sculpté et d'or poli, le temple, avec ses tentures richement brodées, son mobilier somptueux, était un emblème digne du Dieu vivant, Église édifiée selon le plan divin, avec des matériaux semblables à “de l'or, de l'argent, des pierres précieuses”, comme “l'ornement des palais”. 1 Corinthiens 3 : 12 ; Psaume 144 : 12. – *Prophètes et Rois*, pp. 23, 24.

Un magnifique sanctuaire avait été construit, selon le modèle qui avait été montré à Moïse sur la montagne et que le Seigneur avait ensuite présenté à David. Le sanctuaire terrestre était semblable au sanctuaire

céleste. En plus des chérubins qui se trouvaient au-dessus de l'arche, Salomon fit faire deux autres anges de plus grande taille, qui furent placés de chaque côté du coffre sacré, et qui représentaient les anges du ciel qui protègent en permanence la loi de Dieu. La beauté sublime de ce sanctuaire est indescriptible. Là, comme dans le tabernacle, l'arche de Dieu fut déposée de façon solennelle, sous les ailes des chérubins qui se tenaient de chaque côté.

Le chœur sacré unit ses voix à toute sorte d'instruments de musique pour louer le Seigneur. Et tandis que ces voix, à l'unisson des instruments, résonnaient dans le sanctuaire et retentissaient jusque dans la ville de Jérusalem, la nuée de la gloire divine pénétra dans le temple comme elle l'avait fait auparavant dans le tabernacle. "Les prêtres ne purent pas reprendre leur service à cause de ce nuage, car c'était la gloire du Seigneur qui remplissait le temple". 2 Chroniques 5 : 14. Se tenant debout sur un socle de bronze placé devant l'autel, le roi Salomon bénit le peuple. Puis il se mit à genoux et, les mains levées vers le ciel, il adressa à Dieu une prière ardente et solennelle tandis que les Israélites inclinaient le visage vers le sol. Dès que Salomon eut achevé sa prière, un feu descendit miraculeusement du ciel et consuma le sacrifice.

Comme le Seigneur l'avait annoncé, à cause des péchés d'Israël, les calamités qui devaient s'abattre sur le temple si son peuple se détournait de lui se réalisèrent plusieurs siècles après la construction du temple. Dieu promit à Salomon, si celui-ci restait fidèle et si le peuple obéissait à ses commandements, que ce temple magnifique demeurerait dans toute sa splendeur, comme témoignage de la prospérité d'Israël et des riches bénédictions qui lui étaient assurées.

Le peuple d'Israël ayant transgressé les commandements de Dieu et accompli des actions répréhensibles, le Seigneur permit qu'il soit emmené en captivité (à Babylone), pour l'humilier et le punir. Avant que le temple ne fût détruit, le Très-Haut fit savoir à quelques-uns de

ses fidèles serviteurs quel sort serait réservé à cet édifice qui était l'orgueil des Israélites, qu'ils révéraient avec idolâtrie tout en péchant contre l'Éternel. Il annonça aussi à ces serviteurs fidèles la captivité d'Israël. Peu avant la destruction du temple, ces hommes justes retirèrent le coffre sacré contenant les tablettes de pierre, et, le cœur accablé de tristesse, le cachèrent dans une grotte où il a été soustrait définitivement aux regards du peuple d'Israël à cause de ses transgressions. Le lieu secret où cette arche sainte a été déposée n'a jamais été découvert jusqu'à ce jour. – *L'histoire de la rédemption*, pp. 195-197.

Si la nation israélite était restée fidèle à son Dieu, ce temple merveilleux aurait été le signe perpétuel de la faveur spéciale du Très-haut envers le peuple élu. – *Prophètes et Rois*, p. 30.

1.



8. Le temple restauré

Le premier temple avait été construit au cours de la période la plus prospère de l'histoire d'Israël. David avait réuni d'immenses trésors à son intention. Dieu en avait inspiré les plans (1 Chroniques 28 : 12, 19.) ; Salomon, le plus sage des rois d'Israël, avait présidé à son érection. Ce temple était l'édifice le plus magnifique que le monde ait jamais vu. Et pourtant, parlant du second temple, par le prophète Aggée, Dieu avait fait cette déclaration : "La gloire de cette dernière maison sera plus grande que celle de la première." "Je ferai trembler toutes les nations et le désir de toutes les nations arrivera, et je remplirai cette maison de gloire, dit l'Éternel des armées." Aggée 2 : 9, 7 version de Lausanne.

Détruit par Nebucadnetsar, le temple de Salomon avait été reconstruit quelque cinq cents ans avant Jésus-Christ, après une captivité qui avait duré une vie d'homme. Le peuple était rentré dans un pays dévasté et

presque désert. Les vieillards qui avaient vu la gloire du temple de Salomon pleurèrent à la vue des fondations du second temple si inférieures à celles du premier. Le sentiment général était rendu par ces paroles du prophète : “Quel est parmi vous le survivant qui ait vu cette maison dans sa gloire première ? Et comment la voyez-vous maintenant? Telle quelle est, ne paraît-elle pas comme rien à vos yeux?” Aggée 2 : 3 ; Esdras 3 : 12. Puis il énonçait la promesse selon laquelle la gloire de ce temple serait plus grande encore que celle du premier.

En effet, le second temple n’avait pas égalé le premier en magnificence. Il n’avait pas été consacré, comme le premier, par les signes visibles de la présence divine. Son inauguration n’avait été marquée d’aucune manifestation surnaturelle. Aucune nuée de gloire n’avait envahi le nouveau sanctuaire. Le feu du ciel n’était pas descendu sur l’autel pour consumer le sacrifice. La *shékinah* n’avait plus résidé entre les chérubins du lieu très saint ; l’arche, le propitiatoire et les tables du témoignage avaient disparu, et aucune voix céleste ne répondait plus aux sacrificateurs qui consultaient Dieu.



9. Le temple au temps de Jésus

Le temple attirait tous les regards ; sa grandeur majestueuse dominait tout le reste et il paraissait montrer le ciel comme pour diriger le peuple vers le seul Dieu vivant et vrai. Pendant longtemps ce temple avait été l'orgueil et la gloire de la nation d'Israël. Les Romains eux-mêmes se glorifiaient de sa magnificence. Un roi établi par les Romains avait joint ses efforts à ceux des Juifs pour le reconstruire et l'embellir, et l'empereur de Rome l'avait enrichi de ses dons. Par sa solidité, sa richesse et sa splendeur, il était l'une des merveilles du monde.

...A l'entrée du temple se trouvait un cep de vigne en or et en argent, avec des feuilles vertes et de grandes grappes exécutées par d'habiles artistes. Ce symbole représentait Israël comme un cep prospère. L'or, l'argent, le feuillage vert étaient combinés avec un art exquis ; gracieusement enroulé autour des piliers blancs et luisants, s'accrochant

aux ornements dorés par ses vrilles brillantes, ... resplendissant d'une gloire qui semblait empruntée au ciel. – *Jésus-Christ*, pp. 569.

Les prêtres avaient enseigné au peuple juif que c'était à Jérusalem que l'on devait lui apprendre à adorer Dieu. Pendant la semaine de Pâque un grand nombre de personnes y accouraient de toutes les parties de la Palestine et même des pays les plus éloignés. Une foule très mélangée assiégeait les parvis du temple. Pour la commodité de ceux qui ne pouvaient apporter avec eux les victimes qui devaient être offertes en sacrifice comme symboles du grand Sacrifice, des animaux étaient achetés et vendus dans la cour extérieure du temple. On se réunissait là pour se procurer des offrandes. La monnaie étrangère y était échangée contre celle du sanctuaire.

Tout Israélite était tenu de payer chaque année un demi-sicle "pour racheter sa personne". Exode 30 : 12-16. L'argent ainsi réuni servait à l'entretien du temple. A part cela, de fortes sommes d'argent, apportées comme offrandes volontaires, étaient déposées dans le trésor du temple. On exigeait que toute monnaie étrangère fût échangée contre ce que l'on appelait le sicle du sanctuaire, seul accepté pour le service sacré. Le change, donnant lieu à des fraudes et à des extorsions, avait fait naître un trafic honteux, source de revenu pour les prêtres.

Les marchands exigeaient des sommes exorbitantes pour les animaux vendus, et partageaient, ensuite, leur profit avec les prêtres et les anciens : ceux-ci s'enrichissaient ainsi aux dépens du peuple. On enseignait aux fidèles que s'ils n'offraient pas des sacrifices, la bénédiction de Dieu ne reposerait pas sur leurs enfants et sur leurs terres. On pouvait, de cette façon, exiger un prix élevé des victimes ; car les gens accourus de très loin ne voulaient pas retourner chez eux sans avoir accompli les actes de culte pour lesquels ils étaient venus.

Beaucoup de sacrifices étaient offerts au temps de la Pâque, de sorte que les ventes du temple s'en trouvaient accrues. Le désordre faisait

penser plutôt à un marché de bétail qu'à un saint temple de Dieu. On entendait les disputes des acquéreurs et des vendeurs, les mugissements du gros bétail, le bêlement des brebis, le roucoulement des colombes, le tintement des pièces de monnaie. La confusion était si grande qu'elle troublait les adorateurs, et les prières adressées au Très-Haut étaient submergées par le tumulte. Le temple était un sujet d'orgueil pour les Juifs, extrêmement fiers de leur piété, et toute parole prononcée contre lui leur paraissait un blasphème ; ils se montraient particulièrement stricts dans l'accomplissement des rites ; mais l'amour de l'argent faisait taire leurs scrupules. Ils ne voyaient pas à quel point ils s'éloignaient du but originel qui avait présidé à l'institution de ces services par Dieu même. ...

En entrant dans le temple, Jésus embrasse toute la scène d'un seul regard. Il voit les transactions malhonnêtes. Il voit la détresse des pauvres qui pensent ne pas pouvoir obtenir le pardon de leurs péchés sans effusion de sang. Il voit la cour extérieure du temple transformée en un lieu de trafic profane. L'enceinte sacrée n'est plus qu'un vaste bureau de change. ...

Arrêté au seuil du temple, le Christ observe d'un regard pénétrant la scène qui se déroule devant lui. Son regard prophétique plonge dans l'avenir : les années, les siècles et les millénaires défilent devant lui. Il prévoit comment prêtres et gouverneurs se refuseront à faire droit aux nécessiteux, et empêcheront que l'Évangile ne soit prêché aux pauvres. Il voit comment on masquera l'amour de Dieu aux yeux des pécheurs, comment on trafiquera de sa grâce. Tandis qu'il contemple cette scène, son aspect exprime l'indignation, l'autorité, la puissance. Il attire l'attention de tous sur lui. Les yeux de ceux qui sont occupés à ce trafic profane s'attachent à lui. Ils ne peuvent se dérober à son regard. Conscients du fait que cet homme lit leurs pensées les plus secrètes et découvre leurs mobiles cachés, quelques-uns cherchent à dissimuler leur visage comme si leurs mauvaises actions pouvaient y être lues par les yeux scrutateurs.

Le tumulte cesse. Le bruit du trafic et du marchandage prend fin. Il y a un moment de silence angoissant. L'assemblée est dominée par un sentiment de crainte, comme si elle se voyait soudain traduite devant le tribunal de Dieu pour répondre de ses actions. La divinité du Christ perce l'enveloppe de son humanité. La Majesté du ciel se dresse, tel le Juge au dernier jour : non pas, il est vrai, revêtu de la gloire qui l'accompagnera en ce jour-là, mais doué déjà du pouvoir de lire dans les âmes. Son regard parcourt la multitude, s'arrêtant dominateur sur chaque individu. Une lumière divine éclaire son visage. Il parle, et sa voix puissante – la même voix qui proclama au Sinaï la loi que les prêtres et les anciens transgressent maintenant – retentit sous les portiques : “Otez cela d'ici, ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic.”

Descendant les marches avec lenteur, et brandissant le fouet de cordes ramassé tout à l'heure, il ordonne aux marchands de quitter les abords du temple. Avec un zèle et une sévérité qu'on ne lui a pas connus auparavant, il renverse les tables des changeurs. Les pièces de monnaie roulent bruyamment sur les pavés de marbre. Nul ne songe à mettre en doute son autorité. Personne n'ose s'arrêter pour ramasser le gain mal acquis. Jésus ne frappe pas de son fouet, mais ce simple instrument paraît être entre ses mains une épée flamboyante. Les officiers du temple, les prêtres affairés, les courtiers et les marchands de bétail, avec leurs brebis et leurs bœufs, se précipitent au dehors, uniquement préoccupés d'échapper à la condamnation de sa présence.

La foule, sentant passer sur elle l'ombre de sa divinité, est prise de panique. Des centaines de lèvres soudain pâlies laissent échapper des cris d'épouvante. Un tremblement saisit les disciples, profondément impressionnés par les paroles et l'attitude de Jésus, si éloignées de ses habitudes. Ils se rappellent ce qui a été écrit de lui : “Le zèle de ta maison me dévore.” Psaume 69 : 10. Bientôt la foule tumultueuse avec sa marchandise se trouve bien loin du temple. Le trafic impur a quitté

les parvis ; un silence profond et solennel succède à la confusion. La présence du Seigneur, qui, autrefois, a sanctifié la montagne, a maintenant rendu sacré le temple élevé en son honneur.

Par la purification du temple, Jésus annonçait sa mission en tant que Messie, et commençait son œuvre. Ce temple, dressé pour être la demeure de Dieu, devait être comme une parabole vivante aux yeux d'Israël et du monde. Dès l'éternité le dessein de Dieu a été que toute créature, depuis le séraphin resplendissant et saint jusqu'à l'homme, fût un temple honoré par la présence du Créateur. Par suite du péché l'humanité a cessé d'être le temple de Dieu. Assombri et souillé par le mal, le cœur de l'homme ne révèle plus la gloire de l'Être divin. Mais le dessein du ciel se trouve accompli par l'incarnation du Fils de Dieu. Dieu habite au sein de l'humanité, et, par l'effet de sa grâce salutaire, le cœur de l'homme redevient son temple. Dans les pensées de Dieu, le temple de Jérusalem devait être un témoin continu des hautes destinées réservées à toute âme. Les Juifs n'avaient pas compris la signification de cet édifice dont ils faisaient un sujet d'orgueil. Ils ne s'étaient pas offerts pour être les saints temples de l'Esprit divin. Les parvis du temple de Jérusalem, déshonorés par le scandale d'un trafic impur, n'étaient que l'image trop fidèle du temple de leur cœur, sali par la présence de passions sensuelles et de pensées profanes. En chassant du temple les vendeurs et les acheteurs, Jésus proclame son intention de purifier le cœur de la souillure du péché, des désirs terrestres, des convoitises charnelles, des mauvaises habitudes qui corrompent l'âme. "Alors entrera soudain dans son temple le Seigneur que vous cherchez, l'ange de l'alliance que vous désirez. Le voici, il vient, déclare l'Éternel des armées. Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui pourra subsister quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, comme la potasse des blanchisseurs. Il sera assis, fondant et purifiant l'argent ; il purifiera les fils de Lévi et les affinera comme on affine l'or et l'argent." Malachie 3 : 1-3. – *Jésus-Christ*, pp. 138-142.

Les prêtres et les chefs étaient loin de comprendre la solennité de l'œuvre qu'ils avaient à accomplir. A chaque Pâque et à chaque fête des tabernacles, on mettait à mort des milliers d'animaux, et le sang en était recueilli par les prêtres et répandu sur l'autel. Les Juifs, familiarisés avec l'offrande du sang, avaient presque perdu de vue le fait que toute cette effusion de sang animal était rendue nécessaire par le péché. Ils n'y voyaient pas une figure anticipée du sang du Fils de Dieu, qui devait être versé pour la vie du monde ; et ils ne concevaient pas le but de ces sacrifices, qui était d'amener les hommes à un Rédempteur crucifié. – *Jésus-Christ*, p. 583.



10. La mort de Christ met fin aux services du temple

Tandis que les gens se rassemblaient à Jérusalem pour célébrer la Pâque, lui, l'Agneau symbolisé par la Pâque, s'offrait en oblation par un acte volontaire. – *Jésus-Christ*, p. 566.

Les animaux offerts au Seigneur devaient être sans défaut. Ils représentaient le Christ, et l'on voit par là que Jésus lui-même était exempt de difformité physique. Il était l'Agneau 'sans défaut et sans tache'. Au physique il était sans défaut ; son corps était robuste et sain. Pendant toute sa vie il se conforma aux lois de la nature. Au point de vue physique comme au point de vue spirituel il fut un exemple de ce que Dieu voulait que toute l'humanité atteigne en obéissant aux lois divines. – *Jésus-Christ*, p. 35.

L'agneau devait être apprêté de façon qu'aucun de ses os ne fût rompu. De même, pas un de ceux de l'Agneau de Dieu n'a été brisé : symbole

de la plénitude du sacrifice du Christ. – *Patriarches et Prophètes*, p. 249.

Jésus se tenait au point de transition qui séparait deux économies ayant leur grande fête respective. L'Agneau sans tache allait s'offrir lui-même en oblation pour le péché ; il fallait donc mettre fin à l'ensemble des symboles et des cérémonies qui avaient annoncé sa mort pendant quatre mille ans. ... – *Jésus-Christ*, p. 656.

Quand ce cri puissant : “Tout est accompli”, jaillit des lèvres du Christ, des prêtres officiaient dans le temple. C'était l'heure du sacrifice du soir. On allait immoler l'agneau représentant le Christ. Toutes les personnes présentes avaient les yeux fixés sur le prêtre, paré de ses vêtements magnifiques, si pleins de signification, et tenant le couteau à la main, comme Abraham se disposant à immoler son fils. Mais voilà que la terre oscille, car le Seigneur s'approche. Le voile intérieur du temple, comme sous l'effet d'une main invisible, se déchire avec bruit, du haut en bas, et les regards de la foule pénètrent dans le lieu autrefois rempli de la présence de Dieu. C'est là que Dieu avait manifesté sa gloire au-dessus du propitiatoire. Personne, excepté le grand prêtre, ne soulevait le voile qui séparait ce lieu du reste du temple. Lui seul y entraît une fois par an afin de faire propitiation pour les péchés du peuple. Mais voici que le voile est déchiré en deux. Le lieu très saint du sanctuaire terrestre a perdu son caractère sacré.

L'effroi et le désordre règnent partout. Le couteau s'échappe de la main inerte du prêtre qui est sur le point d'immoler la victime ; et l'agneau s'enfuit. Le symbole a trouvé sa réalité dans la mort du Fils de Dieu. Le grand sacrifice est consommé. La voie qui donne accès au lieu très saint est ouverte. Un chemin nouveau et vivant est préparé pour tous. L'humanité coupable et souffrante n'a plus besoin d'attendre la venue du grand prêtre. Dès ce moment, le Sauveur devait officier dans les cieux des cieux, en tant que prêtre et avocat. On eût dit qu'une voix vivante disait aux adorateurs : Tous les sacrifices et toutes les offrandes

pour le péché ont pris fin. Le Fils de Dieu est venu conformément à sa parole : “Voici je viens ... pour faire, ô Dieu, ta volonté.” “Il est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire ... avec son propre sang. C’est ainsi qu’il nous a obtenu une rédemption éternelle.” Hébreux 10 : 7 ; 9 : 12. – *Jésus-Christ*, p. 761.

En s’éloignant de Dieu les Juifs perdirent presque complètement de vue l’enseignement que recérait le service rituel, service que le Christ lui-même avait institué. Dans toutes ses parties ce service était un symbole se rapportant au Christ ; à l’origine, il était plein de vitalité et de beauté spirituelle. Mais les Juifs perdirent la vie spirituelle, tout en retenant leurs cérémonies comme des choses mortes. Ils plaçaient leur confiance dans les sacrifices et les ordonnances plutôt que de s’appuyer sur celui que ces choses annonçaient. Pour suppléer à ce qu’ils avaient perdu, les prêtres et les rabbins multiplièrent leurs propres exigences ; plus ils devenaient rigides, moins ils faisaient place à l’amour de Dieu. – *Jésus-Christ*, pp. 20, 21.

Le Christ était le fondement et la vie du temple, dont les services préfiguraient le sacrifice du Fils de Dieu. Le sacerdoce avait été établi pour représenter le caractère et l’œuvre du Christ comme médiateur. Tout le plan des sacrifices annonçait la mort du Sauveur pour le rachat du monde. Ces offrandes perdraient toute valeur dès que serait consommé le grand événement qu’elles avaient pour but de symboliser.

Dès lors que l’économie des rites était un symbole du Christ, elle n’avait de valeur que par lui. Quand les Juifs eurent achevé de rejeter le Christ en le mettant à mort, ils rejetèrent tout ce qui donnait une signification au temple et à ses services. Tout cela avait perdu son caractère sacré. Sa disparition était imminente. Dès ce jour les sacrifices offerts et le service qui s’y rattachait perdaient toute signification. Ils n’exprimaient pas mieux que l’offrande de Caïn la foi au Sauveur. En mettant à mort le Christ, les Juifs détruisirent virtuellement le temple. Au moment où le Christ fut crucifié, le voile intérieur du temple fut

déchiré du haut en bas pour attester que le grand sacrifice final avait été offert, et que tout le rituel des sacrifices était arrivé à sa fin.

“En trois jours je le relèverai.” La mort du Sauveur paraissait assurer l’avantage des puissances des ténèbres, qui se réjouirent de leur victoire. Mais Jésus sortit en vainqueur du sépulcre prêté par Joseph. “Il a dépouillé les principautés et les pouvoirs, et les a publiquement livrés en spectacle, en triomphant d’eux par la croix.” Colossiens 2 : 15. En vertu de sa mort et de sa résurrection, il est devenu le ministre “du véritable tabernacle, dressé par le Seigneur et non par un homme”. Hébreux 8 : 2. Le tabernacle israélite a été construit par des hommes ; le temple juif a été édifié par des hommes ; mais le sanctuaire d’en-haut, dont le terrestre était une représentation, n’a pas été construit par un architecte humain. “Voici un homme dont le nom est Germe. ... C’est lui qui rebâtera le temple de l’Éternel et qui sera revêtu de la majesté royale. Il siègera comme roi sur son trône ; il siègera aussi sur son trône comme sacrificateur.” Zacharie 6 : 12, 13.

Le service des sacrifices qui annonçaient le Christ a pris fin ; mais les yeux des hommes ont été dirigés vers le vrai sacrifice offert pour les péchés du monde. Le sacerdoce terrestre a cessé ; mais nous regardons à Jésus, “médiateur d’une nouvelle alliance”, et au “sang de l’aspersion, qui parle mieux que celui d’Abel”. “La voie du saint des saints n’était pas encore ouverte, tant que le premier tabernacle subsistait. ... Mais Christ est venu comme grand-prêtre des biens à venir ; il a traversé le tabernacle plus grand et plus parfait qui n’est pas construit par la main de l’homme, ... avec son propre sang. C’est ainsi qu’il nous a obtenu une rédemption éternelle.” Hébreux 12 : 24 ; 9 : 8-12.

“C’est pour cela aussi qu’il peut sauver parfaitement ceux qui s’approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.” Hébreux 7 : 25. Bien que le ministère ait été transféré du temple terrestre au céleste ; bien que le sanctuaire et notre souverain sacrificateur soient invisibles, les disciples n’en devaient pas être

appauvris. L'absence du Sauveur n'entraînerait aucune rupture de communion avec lui, aucune diminution de puissance. Tandis que Jésus officie là-haut dans le sanctuaire, il continue d'exercer un ministère en faveur de l'Église sur terre, par son Esprit. – *Jésus-Christ*, pp. 147-149.

Le sacrifice consenti en notre faveur par le Sauveur est merveilleux, au-delà de ce que l'homme est capable de comprendre ; il était préfiguré par tous les sacrifices du passé, par tous les services du sanctuaire typique. Ce sacrifice était demandé. Nos cœurs sont touchés et attendris quand nous pensons que sa souffrance a été rendue nécessaire pour assurer notre bonheur éternel. Il s'est engagé à nous apporter un plein salut en accord avec les exigences de la justice divine, en conformité avec la glorieuse sainteté de la loi de Dieu. – *Messages choisis*, vol.1, p. 363.

Les types et les symboles étaient une prophétie condensée de l'Évangile, une image où se trouvaient réunies les promesses de la rédemption. – *Conquérants pacifiques*, p. 15.

Il [Christ] était le centre de toute l'économie juive. Les cérémonies imposantes du culte avaient été établies par Dieu. Elles étaient destinées à annoncer qu'au temps marqué apparaîtrait celui qu'elles préfiguraient. – *Les paraboles de Jésus*, p. 22.



11. La destruction du temple par les Romains

Durant des siècles, les Juifs s'étaient vainement efforcés de démontrer comment la promesse de Dieu, faite par le prophète Aggée, s'était réalisée. L'orgueil et l'incrédulité les aveuglaient sur le sens véritable des paroles du voyant. Ce qui honora le second temple, ce ne fut pas la nuée glorieuse de Jéhovah, mais la présence personnelle de celui en qui habitait corporellement toute la plénitude de la divinité, c'était Dieu manifesté en chair. C'est quand le Nazaréen avait enseigné et guéri dans ses parvis sacrés, que le "désir de toutes les nations était entré dans son temple". C'est par la présence de Jésus et par cette présence seule que la gloire du second temple surpassa celle du premier. Mais Israël avait dédaigné le don du ciel, et, quand l'humble docteur avait franchi le seuil de la porte d'or ce jour-là, la gloire avait abandonné le temple à tout jamais. Déjà ces paroles du Sauveur s'étaient accomplies : "Voici, votre maison vous sera laissée déserte." Matthieu 23 : 38.

Effarés et consternés à l’ouïe des prédictions du Sauveur touchant la destruction du temple, les disciples voulurent comprendre plus parfaitement le sens de ses paroles. Pendant quarante ans, les travaux, l’argent, le génie des architectes, rien n’avait été épargné pour rendre cet édifice à sa splendeur première. Hérode le Grand y avait consacré les richesses des Romains et celles de la Judée ; l’empereur lui-même l’avait comblé de ses dons. Des blocs de marbre blanc de dimensions presque fabuleuses, envoyés de Rome, faisaient partie de ses murailles. C’est sur ces puissantes structures que les disciples – réunis autour du Maître – appelèrent son attention en ces termes : “Maître, regarde, quelles pierres, et quelles constructions !” Marc 13 : 1. Jésus répondit par cette parole saisissante : “Je vous le dis en vérité, il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit renversée.” Matthieu 24 : 2. – *La tragédie des siècles*, pp. 23-25.

Toutes les prédictions de Jésus relatives à la ruine de Jérusalem s’accomplissaient à la lettre. ...

Des signes et des miracles, présages du désastre, apparurent. Au milieu de la nuit, une lumière surnaturelle brilla sur le temple et sur l’autel. Au coucher du soleil, on vit dans les nuages des chariots et des hommes de guerre prêts pour la bataille. Des sacrificateurs qui officiaient de nuit dans le sanctuaire furent terrifiés par des bruits mystérieux. Le sol trembla, et on entendit de nombreuses voix qui disaient : “Partons d’ici.” A minuit, la porte orientale, si lourde que vingt hommes pouvaient à peine la faire tourner sur ses gonds, et fermée par de puissantes barres solidement fixées dans des pierres massives, s’ouvrit d’elle-même. (Milman, *History of the Jews*, liv. XIII.) ...

Une armée romaine, placée sous la conduite de Cestius Gallus, avait investi Jérusalem. ...

... Titus en reprit le siège, ...

Titus, rempli d'horreur à la vue des monceaux de cadavres qui encombraient les vallées, eût été heureux de mettre un terme à ces scènes abominables et d'épargner à Jérusalem une partie de ses maux. Saisi d'admiration à la vue du temple qu'il contemplait du haut de la colline des Oliviers, il défendit à ses soldats de porter la main sur cette merveille. Avant de tenter l'assaut de la forteresse, il supplia les chefs des Juifs de ne pas le contraindre à souiller de sang le sanctuaire et promit que s'ils consentaient à aller combattre ailleurs, aucun soldat romain ne profanerait le temple.

Dans un appel éloquent, Josèphe, leur compatriote, les supplia de se rendre et d'assurer ainsi leur salut et celui du lieu sacré. A ce dernier médiateur humain, les Juifs répondirent par des imprécations et des quolibets. Ils avaient fermé l'oreille à la voix du Fils de Dieu ; maintenant, toutes les supplications ne faisaient que les rendre plus obstinés à résister jusqu'au bout. Titus ne réussit pas à sauver le temple. Un plus grand que lui avait déclaré qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre.

L'aveugle obstination des chefs juifs et les crimes affreux perpétrés dans la ville assiégée excitèrent à tel point l'horreur et l'indignation des soldats romains que Titus finit par se décider à prendre le temple d'assaut, résolu toutefois à le conserver s'il était possible. Mais ses ordres furent négligés. Un soir, à peine s'était-il retiré dans sa tente que les Juifs, sortant du temple, attaquèrent les assaillants. Dans la chaleur du combat, un soldat jeta un brandon allumé à travers le portique. Bientôt, les salles boisées de cèdre qui entouraient le temple furent la proie des flammes. Accourant en hâte sur les lieux avec ses légionnaires, Titus donna l'ordre de combattre l'incendie. Il ne fut pas obéi. Dans leur rage, les soldats passèrent au fil de l'épée un grand nombre de ceux qui s'étaient réfugiés dans le lieu sacré. Le sang coulait comme de l'eau sur les marches du temple. Des milliers de Juifs périrent. Le bruit de la bataille était dominé par des voix qui disaient : "*I-Kabod!*" c'est-à-dire : la gloire s'en est allée.

“Titus n’avait pas réussi à apaiser la fureur de la soldatesque. Pénétrant avec ses officiers dans l’intérieur de l’édifice sacré, il fut émerveillé de sa splendeur ; et comme les flammes n’avaient pas encore atteint le lieu saint, tentant un dernier effort pour le sauver, il conjura ses soldats de combattre les progrès de l’incendie. Armé de son bâton de commandement, le centenier Liberalis s’efforça d’imposer l’obéissance. Mais la présence même du général en chef ne parvint pas à arrêter la rage des Romains contre les Juifs ; rien ne put faire entendre raison à des hommes aveuglés par le carnage et alléchés par l’appât du pillage. Voyant l’or étinceler de toutes parts, à la lumière sinistre des flammes, les soldats s’imaginèrent que des trésors incalculables se trouvaient cachés dans le sanctuaire. Aveuglés par la fumée et les flammes, les officiers durent battre en retraite et abandonner le noble édifice à son sort.

”Spectacle terrifiant pour les Romains, mais combien plus pour les Juifs ! Toute la crête de la colline qui dominait la ville flamboyait comme un volcan. Avec le fracas du tonnerre, les bâtiments, l’un après l’autre, s’effondraient dans un brasier dévorant. Les toits de cèdre ressemblaient à des nappes de flammes. Les pinacles dorés jetaient des reflets embrasés. Des tours s’élevaient des colonnes de fumée et de flammes dont la lueur éclairait les collines avoisinantes. Dans l’obscurité, des groupes d’assiégés, en proie à une angoisse mortelle, suivaient les progrès de l’incendie. Sur les murailles et les éminences de la haute ville, les assiégés, certains atterrés, d’autres exaspérés, se livraient au désespoir ou proféraient de vaines menaces. Les cris des soldats romains et les hurlements des insurgés périssant dans les flammes se mêlaient au crépitement de l’incendie, et les échos de la montagne répercutaient les lamentations du peuple massé sur les hauteurs. Des gens à demi morts d’inanition rassemblaient ce qu’il leur restait de forces pour faire entendre une dernière clameur d’angoisse et de désolation.

“A l’intérieur se déroulait un spectacle plus terrifiant encore. Hommes et femmes, jeunes et vieux, insurgés et sacrificateurs, combattants et suppliants étaient massacrés sans pitié. Et comme le nombre des tués dépassait celui des égorgeurs, les légionnaires, poursuivant leur œuvre d’extermination, devaient escalader des monceaux de cadavres.” (Milman, *History of the Jews*, liv. XVI.)

Le temple détruit, la ville ne tarda pas à tomber tout entière entre les mains des Romains. Les chefs juifs ayant délaissé leurs tours imprenables, Titus trouva celles-ci abandonnées. Après les avoir contemplées avec étonnement, il déclara que Dieu seul avait pu les lui livrer ; ses machines de guerre auraient été impuissantes contre elles. La ville et le temple furent rasés ; l’emplacement du saint lieu fut “labouré comme un champ”. Jérémie 26 : 18. – *La tragédie des siècles*, pp. 30-35.



12. Le sanctuaire de la nouvelle alliance

“Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié.” Daniel 8 : 14. Cette déclaration, la base et la colonne centrale de la foi adventiste, était familière à tous les amis du prochain retour du Christ. Répétée par des milliers de bouches, elle était comme le mot d’ordre de leur foi. Tous étaient convaincus que leurs espérances les plus glorieuses et les plus chères dépendaient des événements prédits dans ce passage dont la période prophétique expirait en l’automne de 1844. Avec tout le monde chrétien, les adventistes croyaient alors que la terre, en totalité ou en partie, constituait le sanctuaire, et que la “purification du sanctuaire” signifiait l’embrasement du globe par le feu au dernier jour, c’est-à-dire au moment du retour du Seigneur, qui, selon cette interprétation, devait se produire en 1844.

Or, le temps fixé avait passé et le Seigneur n’était pas revenu. Mais les croyants savaient que la Parole de Dieu ne peut faillir. Il fallait donc

qu'il y eût quelque erreur dans leur interprétation de la prophétie ; mais où était cette erreur ?...

Convaincus d'avoir adopté dans leur étude des prophéties des principes d'interprétation parfaitement sains, ils estimaient que leur devoir était de rester fidèles à ce qui était acquis. Adressant à Dieu de ferventes prières, ils se remirent à examiner les bases de leur foi, afin de découvrir leur erreur. N'en trouvant aucune dans le calcul des périodes prophétiques, ils en vinrent à examiner avec plus de soin la question du sanctuaire.

Cette étude les amena d'abord à la conclusion que rien dans les Écritures ne soutenait la croyance populaire selon laquelle la terre serait le sanctuaire. En revanche, ils y trouvèrent un exposé complet de la question du sanctuaire, de sa nature et de ses services. Au fait, le témoignage des auteurs sacrés était si étendu et si clair que l'hésitation était impossible. Dans l'épître aux Hébreux, l'apôtre Paul disait textuellement : "La première alliance avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre. Un tabernacle fut, en effet, construit. Dans la partie antérieure, appelée le lieu saint, étaient le chandelier, la table et les pains de proposition. Derrière le second voile se trouvait la partie du tabernacle appelée le saint des saints, renfermant l'autel d'or pour les parfums et l'arche de l'alliance, entièrement recouverte d'or. Il y avait dans l'arche un vase d'or contenant la manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri, et les tables de l'alliance. Au-dessus de l'arche étaient les chérubins de la gloire, couvrant de leur ombre le propitiatoire." Hébreux 9 : 1-5.

Le sanctuaire dont parlait l'apôtre, c'était le tabernacle que Moïse construisit sur l'ordre de Dieu pour être la demeure terrestre du Tout-Puissant. "Ils me feront un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux."... (Exode 25 : 8.)

Après l'établissement des Hébreux en Canaan, le tabernacle fut remplacé par le temple de Salomon, édifice beaucoup plus vaste et permanent, mais conservant les mêmes proportions et les mêmes pièces d'ameublement. C'est sous cette forme que le sanctuaire a subsisté – sauf pendant la période où il resta en ruine, aux jours de Daniel – jusqu'à sa destruction par les Romains en l'an 70 de notre ère. Tel était le seul sanctuaire mentionné dans les Écritures comme ayant existé sur la terre. Saint Paul nous informe que c'était le sanctuaire de l'ancienne alliance. Mais la nouvelle alliance n'a-t-elle pas, elle aussi, un sanctuaire ?

Revenant à l'épître aux Hébreux, les croyants avides de lumière remarquèrent que l'existence d'un second sanctuaire, celui de la nouvelle alliance, était impliquée dans les paroles de Paul déjà citées : “La première alliance avait *aussi* des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre.” Le mot “aussi” rappelait que Paul avait déjà mentionné un autre sanctuaire. On lit, en effet, au chapitre 8 : “Le point capital de ce qui vient d'être dit, c'est que nous avons un tel souverain sacrificateur, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, Voici donc le sanctuaire de la nouvelle alliance. Celui de l'ancienne alliance, construit par Moïse, avait été dressé par les hommes ; celui-ci est dressé par le Seigneur, et non par un homme. Dans le premier, le service était assuré par des sacrificateurs terrestres ; dans le second, c'est Jésus-Christ, notre souverain sacrificateur, qui officie à la droite de Dieu. L'un était sur la terre, l'autre est dans le ciel.

En outre, le tabernacle construit par Moïse avait été fait d'après un modèle. Le Seigneur lui avait dit en effet : “Vous ferez le tabernacle et tous ses ustensiles d'après le modèle que je vais te montrer.” L'ordre est répété en ces termes : “Regarde et fais d'après le modèle qui t'est montré sur la montagne.” Exode 25 : 9, 40.

Or, Paul déclare que le premier tabernacle “est une figure pour le temps actuel, où l’on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte” ; que ses lieux saints sont “les images des choses qui sont dans les cieux” ; que les sacrificateurs qui présentaient les dons selon la loi célébraient un culte qui n’était “que l’image et l’ombre des choses célestes”, et que le Christ est “entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu”. Hébreux 9 : 9, 23 ; 8 : 5 ; 9 : 24.

Le sanctuaire céleste dans lequel Jésus exerce maintenant son sacerdoce est l’auguste original dont le sanctuaire construit par Moïse était la copie. Dieu avait donné son Esprit aux constructeurs du sanctuaire terrestre, dont le génie artistique était une manifestation de la sagesse divine. Celle-ci éclatait partout : dans les parois du tabernacle, qui paraissaient d’or massif et réfléchissaient en tous sens les sept lumières du chandelier, dans la table des pains de proposition et l’autel des parfums où rutilait l’or poli, dans la riche tapisserie formant le plafond, parsemée de figures de chérubins brodées en bleu, en pourpre et en écarlate. Au-delà du second voile, au-dessus du propitiatoire, la gloire de Dieu se manifestait dans la sainte Shekinah, en présence de laquelle nul, sauf le souverain sacrificateur, ne pouvait pénétrer et vivre.

L’incomparable splendeur du sanctuaire terrestre reflétait aux regards d’Israël les gloires du tabernacle céleste où Jésus-Christ, notre précurseur, réside maintenant en la présence de Dieu. Le palais du Roi des rois, entouré de mille milliers de servants et de dix mille millions d’assistants (Voir Daniel 7 : 10.) ; ce temple embrasé de la gloire du trône éternel, où d’étincelants gardiens, les séraphins, adorent en se voilant la face, ne trouvait qu’une pâle image de son immensité et de sa gloire dans les constructions les plus luxueuses érigées par la main des hommes. Néanmoins, les rites qui s’y déroulaient révélaient des faits importants touchant le sanctuaire céleste et l’œuvre qui s’y poursuit pour la rédemption de l’homme.

Les lieux saints du sanctuaire céleste sont figurés par les deux pièces du sanctuaire terrestre. Lorsque saint Jean eut le privilège de contempler en vision “le temple de Dieu qui est dans le ciel”, il vit “devant le trône sept lampes ardentes” Apocalypse 4 : 5, il y vit aussi un ange “ayant un encensoir d’or”, auquel on “donna beaucoup de parfums, afin qu’il les offrît, avec les prières de tous les saints, sur l’autel d’or qui est devant le trône.” Apocalypse 8 : 3. L’endroit où avait lieu cet office était la première pièce du sanctuaire céleste, puisque le prophète y aperçut les sept lampes ardentes et l’autel d’or, représentés par le chandelier d’or et l’autel des parfums du sanctuaire terrestre. Puis, “le temple de Dieu dans le ciel s’étant ouvert” Apocalypse 11 : 19, le révélateur, plongeant les regards au-delà du voile jusque dans le saint des saints, y distingua “l’arche de son alliance”, représentée par le coffret sacré fait par Moïse pour contenir les tables de la loi de Dieu.

Au cours de cette étude, on trouva des preuves indiscutables de l’existence d’un sanctuaire dans le ciel. En effet, Moïse avait construit son sanctuaire d’après le modèle qui lui avait été montré ; Paul enseigne que ce modèle était le tabernacle véritable qui est dans le ciel, et Jean affirme qu’il l’a contemplé !

C’est dans ce temple, résidence de Dieu, que son “trône est établi pour la justice et le jugement”. Dans ce lieu très saint se trouve sa loi, la grande norme du bien et du mal par laquelle le monde sera jugé. Et c’est devant l’arche où elle est renfermée, recouverte du propitiatoire, que Jésus plaide les mérites de son sang en faveur du pécheur. C’est ainsi que, dans le plan de la rédemption humaine, est représentée l’union de la justice et de la miséricorde. Seule la sagesse infinie pouvait concevoir un tel accord, et seule la puissance infinie pouvait le réaliser. Il remplit le ciel d’étonnement et d’adoration. Les chérubins du sanctuaire terrestre, les yeux respectueusement baissés sur le propitiatoire, représentaient l’intérêt avec lequel les armées célestes contemplent l’œuvre de la rédemption. Cette œuvre – mystère de miséricorde dans

lequel “les anges désirent plonger leurs regards” – révèle comment, tout en restant juste, Dieu peut justifier le pécheur et renouer des relations avec une race déchue ; comment Jésus-Christ a pu descendre dans l’abîme de la perdition pour en retirer des multitudes de créatures qu’il couvre du vêtement immaculé de sa justice, pour les réunir aux anges fidèles et les introduire à tout jamais en la présence de Dieu. ...

“Il siégera et dominera sur son trône ; il sera sacrificateur sur son trône.” Il [Christ] n’est pas encore, actuellement, “sur le trône de sa gloire” ; le royaume de gloire n’a pas encore été inauguré. Ce n’est que lorsque son œuvre sacerdotale sera achevée que “Dieu lui donnera le trône de David, son père”, et que “son règne n’aura point de fin.” Luc 1 : 32, 33. En sa qualité de sacrificateur, Jésus est maintenant assis avec son Père sur son trône. (Apocalypse 3 : 21.) Celui qui a “porté nos souffrances” et qui s’est “chargé de nos douleurs”, celui “qui a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché”, afin de pouvoir “secourir ceux qui sont tentés”, c’est le même qui est maintenant assis sur le trône de l’Être éternel, de celui qui a la vie en lui-même. “Si quelqu’un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.” Ésaïe 53 : 4 ; Hébreux 4 : 15 ; 2 : 18 ; 1 Jean 2 : 1. Son intercession se fonde sur son corps meurtri et sa vie immaculée. Ses mains et ses pieds blessés, son côté percé, plaident en faveur de l’homme déchu, dont la rédemption fut acquise à ce prix infini. ... – *La tragédie des siècles*, pp. 443-451.

... Le Christ nous est représenté comme se tenant continuellement à l’autel, faisant valoir le sacrifice accompli pour les péchés du monde. Il est le ministre du vrai tabernacle, dressé par le Seigneur et non par un homme. Les ombres typiques du tabernacle israélite ont perdu toute vertu. Il n’y a plus lieu de présenter chaque jour et chaque année un sacrifice expiatoire typique ; cependant un sacrifice expiatoire offert par un médiateur est toujours indispensable parce que des péchés sont commis constamment. Jésus officie en la présence de Dieu, offrant son

sang versé, comme celui d'un agneau. Jésus présente l'oblation qui a été offerte pour chaque faute, pour chaque manquement du pécheur.

Le Christ, notre Médiateur, et le Saint-Esprit intercèdent sans cesse en faveur de l'homme, mais l'Esprit ne plaide pas à la manière du Christ qui offre le sang versé dès la fondation du monde ; l'Esprit opère dans nos cœurs, nous poussant à la prière, à la repentance, à la louange et à l'action de grâces. La gratitude qui s'échappe de nos lèvres résulte du fait que l'Esprit fait vibrer les cordes de notre âme en évoquant de saints souvenirs et éveillant la musique de nos cœurs.

Les services religieux, les prières, les louanges, les confessions du repentir : autant de choses que les vrais croyants font monter comme un encens vers le sanctuaire céleste ; en passant par le canal corrompu de l'humanité ces choses sont souillées ; elles n'acquièrent une valeur aux yeux de Dieu que grâce au sang. Ne pouvant monter avec une pureté immaculée, elles ne peuvent être agréées par Dieu que si notre Intercesseur, qui se tient à la droite de Dieu, les purifie et les présente toutes en y ajoutant sa justice. Tout encens s'élevant des tabernacles terrestres doit être humecté par le sang purificateur du Christ. Il se tient devant le Père avec l'encensoir plein de ses mérites, exempts de toute trace de corruption terrestre. Il rassemble dans son encensoir les prières, les louanges, les confessions de son peuple, et il y mêle sa justice immaculée. Alors, parfumé par les mérites de la propitiation du Christ, l'encens arrive à Dieu parfaitement acceptable. En retour, de précieuses grâces sont accordées.

Si seulement chacun pouvait voir que tout dans l'obéissance, dans le repentir, dans la louange, dans l'action de grâces doit être placé sur le feu ardent de la justice du Christ. Le parfum de cette justice monte comme une nuée autour du propitiatoire. – *Messages choisis*, vol. 1, pp. 403, 404.



13. La purification du sanctuaire

Les Écritures définissaient donc clairement le sanctuaire. Le terme “sanctuaire” y désigne en premier lieu le tabernacle construit par Moïse, comme ombre des choses célestes, et, en second lieu, le “véritable tabernacle” sur lequel le terrestre était destiné à nous faire porter les regards. A la mort de Jésus, le service symbolique prit fin. Le “véritable tabernacle”, le sanctuaire céleste, est le sanctuaire de la nouvelle alliance. Et comme la prophétie de Daniel 8 : 14 s’accomplit sous cette alliance, le sanctuaire mentionné dans cette prophétie doit forcément être celui de la nouvelle alliance. A la fin des deux mille trois cents jours, en 1844, il y avait plusieurs siècles que le sanctuaire terrestre avait disparu. Il s’ensuit que la prédiction : “Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié”, se rapporte incontestablement au sanctuaire céleste.

La question la plus importante restait à résoudre : Qu’est-ce que la purification du sanctuaire ? L’Ancien Testament nous apprend qu’il y

avait une purification du sanctuaire terrestre. Mais peut-il y avoir quelque chose à purifier dans le ciel ? Au neuvième chapitre de l'épître aux Hébreux, il est clairement question de la purification tant du sanctuaire terrestre que du sanctuaire céleste. "Presque tout, d'après la loi, est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. Il était donc nécessaire, puisque les images des choses qui sont dans les cieux devaient être purifiées de cette manière [par le sang des animaux], que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des sacrifices plus excellents que ceux-là", c'est-à-dire par le sang précieux du Christ. Hébreux 9 : 22, 23.

Dans l'ombre comme dans la réalité, c'est par le sang que tout devait être purifié ; dans la première, par le sang des animaux ; dans la seconde, par le sang de Jésus. La purification devait se faire par le sang, nous dit Paul, parce que "sans effusion de sang, il n'y a *pas de pardon*". Ce pardon, c'est l'enlèvement des péchés. Mais comment expliquer la présence du péché dans le sanctuaire, soit sur la terre soit au ciel ? C'est ce que nous apprend le rituel symbolique, "image et ombre des choses célestes". Hébreux 8 : 5.

Les cérémonies du sanctuaire terrestre comportaient deux phases. Chaque jour de l'année, les sacrificateurs officiaient dans le lieu saint, tandis qu'une fois l'an le souverain sacrificateur accomplissait dans le lieu très saint un rite spécial appelé la purification du sanctuaire. Jour après jour, le pécheur repentant amenait son offrande à la porte du sanctuaire et confessait ses péchés en plaçant ses mains sur la tête de la victime. Il transférait ainsi symboliquement sa culpabilité sur la tête de la victime innocente. L'animal était alors égorgé. "Sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon." "L'âme de la chair est dans le sang." Lévitique 17 : 11. La loi de Dieu violée exigeait la mort du transgresseur. Le sang, image de la vie du pécheur dont la victime portait la culpabilité, était introduit par le sacrificateur dans le lieu saint, et aspergé devant le voile derrière lequel se trouvait la loi transgressée. Par cette cérémonie, le péché était figurativement transféré par le sang

dans le sanctuaire. Dans certains cas, le sang n'était pas porté dans le lieu saint ; mais alors la chair de la victime expiatoire devait être mangée par les fils d'Aaron, selon cette déclaration de Moïse : "L'Éternel vous l'a donnée, afin que vous portiez l'iniquité de l'assemblée." Lévitique 10 : 17. Les deux cérémonies symbolisaient le transfert des péchés du pénitent au sanctuaire.

Telle est l'œuvre qui s'accomplissait jour après jour, l'année durant. Les péchés d'Israël étant ainsi portés au sanctuaire, il fallait, par quelque rite spécial, procéder à leur enlèvement. Dieu avait ordonné une purification pour chacune des deux pièces du lieu sacré. "Il fera l'expiation pour le sanctuaire à cause des impuretés des enfants d'Israël et de toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché. Il fera de même pour la tente d'assignation, qui est avec eux au milieu de leurs impuretés." L'expiation devait aussi servir pour l'autel : "Il le purifiera et le sanctifiera, à cause des impuretés des enfants d'Israël." Lévitique 16 : 16, 19.

Une fois l'an, au grand jour des expiations, le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint pour purifier le sanctuaire. Les rites de ce jour achevaient le cycle annuel des cérémonies. On amenait à la porte du sanctuaire deux boucs que l'on tirait au sort : "un sort pour l'Éternel, et un sort pour Azazel." Le bouc sur lequel tombait le sort pour l'Éternel était immolé en offrande pour les péchés du peuple. Le sacrificateur devait en porter le sang au-dedans du voile, et en faire aspersion devant et sur le propitiatoire, ainsi que sur l'autel des parfums qui était devant le voile.

Aaron devait alors poser ses deux mains sur la tête du bouc vivant, et se conformer aux instructions suivantes : "Et il confessera sur lui toutes les iniquités des enfants d'Israël, et toutes les transgressions par lesquelles ils ont péché ; il les mettra sur la tête du bouc, puis il le chassera dans le désert, à l'aide d'un homme qui aura cette charge. Le bouc emportera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre désolée." Lévitique 16 : 8,

21, 22. Le bouc émissaire ne rentrait plus dans le camp d'Israël, et l'homme qui l'avait emmené était tenu de laver son corps et ses vêtements avant de rentrer au camp. ...

Ce qui se faisait en figure dans le sanctuaire terrestre se fait en réalité dans le sanctuaire céleste. A son ascension, Jésus y revêtit ses fonctions de souverain sacrificateur. Saint Paul le dit : "Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu." Hébreux 9 : 24.

La fonction quotidienne des sacrificateurs "au-delà du voile" séparant le lieu saint du parvis représentait le sacerdoce exercé par Jésus dès son ascension. Il y plaidait devant son Père les mérites de son sang en faveur des pécheurs et lui présentait, avec le précieux parfum de sa justice, les prières des croyants repentants. C'est là que la foi des disciples suivit Jésus quand il fut dérobé à leur vue. C'est là qu'allait leur espérance, "cette espérance qui, comme une ancre de l'âme, sûre et solide, pénètre au-delà du voile, là où Jésus est entré pour nous comme précurseur, ayant été fait souverain sacrificateur pour toujours". "Étant entré une fois pour toutes dans le sanctuaire, non par l'intermédiaire du sang des boucs et des veaux, mais par celui de son propre sang, ayant trouvé un rachat éternel." Hébreux 6 : 19, 20 ; 9 : 12 version de Lausanne.

Pendant dix-huit siècles, Jésus a exercé son sacerdoce dans la première pièce du sanctuaire ; son sang a plaidé en faveur des croyants repentants, assurant leur pardon et leur réconciliation avec le Père. Cependant, leurs péchés subsistaient encore sur les registres du ciel. De même que dans le culte mosaïque l'année se terminait par un acte de propitiation, de même le ministère du Sauveur pour la rédemption des hommes est complété par une œuvre d'expiation ayant pour but d'éliminer les péchés du sanctuaire céleste. Cette œuvre commença à la fin des deux mille trois cents jours. A ce moment, selon la prophétie de

Daniel, notre souverain sacrificateur entra dans le lieu très saint, où il s'acquitte de la dernière partie de sa mission sacrée : la purification du sanctuaire.

De même qu'anciennement les péchés du peuple étaient placés, par la foi, sur la victime pour le péché, et, par le sang de cette dernière, transférés en image dans le sanctuaire terrestre, ainsi, dans la nouvelle alliance, les péchés de ceux qui se repentent sont placés figurativement par la foi sur le Sauveur, et, littéralement, dans le sanctuaire céleste. Et de même que le sanctuaire terrestre devait être symboliquement purifié par l'enlèvement des péchés qui l'avaient souillé, ainsi il faut que le sanctuaire céleste subisse une purification réelle par l'élimination, par l'effacement des péchés qui y sont inscrits. Mais cela n'est possible que si les registres du ciel ont été préalablement examinés, pour déterminer quels sont les mortels qui, par la foi en Jésus, se sont mis au bénéfice de son expiation. La purification du sanctuaire comporte donc une enquête judiciaire. Or, cette enquête doit précéder la venue du Seigneur, puisqu'il vient "pour rendre à chacun selon ce qu'est son œuvre".
Apocalypse 22 : 12.

Et voilà comment les adventistes qui marchaient dans la lumière de la parole prophétique comprirent que leur Sauveur, au lieu de descendre du ciel à la fin des deux mille trois cents ans, en 1844, était entré dans le lieu très saint du sanctuaire céleste pour y achever l'œuvre de propitiation devant préparer sa venue sur la terre.

On vit également que si, d'une part, l'offrande pour le péché figurait le Sauveur comme victime expiatoire, et le souverain sacrificateur comme médiateur, le bouc émissaire, d'autre part, représentait Satan, l'auteur du péché, sur qui les fautes des vrais convertis seront placées. Quand le souverain sacrificateur, en vertu du sang de la victime, enlevait les péchés du sanctuaire, il les plaçait sur le bouc émissaire. De même, quand – à l'issue de son sacerdoce et en vertu des mérites de son sang – Jésus éliminera du sanctuaire céleste les péchés de son peuple, il les

placera sur Satan, qui en portera la pénalité dernière. Le bouc émissaire emmené dans un lieu désert pour ne plus jamais reparaître dans la congrégation d'Israël signifiait que Satan sera à tout jamais banni de la présence de Dieu et de son peuple, et anéanti lors de la destruction finale du péché et des pécheurs. – *La tragédie des siècles*, pp. 452-457.



14. Dans le lieu très saint

La prophétie de Daniel 8 : 14 : “Deux mille trois cents soirs et matins ; puis le sanctuaire sera purifié”, et le message du premier ange : “Craignez Dieu, et donnez-lui gloire, car l’heure de son jugement est venue”, signalaient le ministère de Jésus dans le lieu très saint pour y instruire le jugement, et non pas sa venue pour racheter son peuple et détruire les méchants. L’erreur ne se trouvait pas dans le calcul du temps prophétique, mais dans *l’événement* attendu à la fin des deux mille trois cents jours. Bien que cette erreur fût la cause du désappointement des croyants, tout ce que la prophétie déclarait et tout ce que les Écritures promettaient avait été accompli. Au moment même où ils pleuraient leurs espérances déçues, l’événement annoncé par le message se produisait, événement qui devait nécessairement survenir avant que le Seigneur revienne pour récompenser ses serviteurs.

Jésus était venu, non sur la terre, comme ils s’y étaient attendus, mais dans le lieu très saint du sanctuaire céleste, comme le rite l’avait

annoncé. Le prophète Daniel nous le montre se dirigeant, à ce moment même, vers l'ancien des jours : “Je regardais, dit-il, pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme ; il s'avança vers l'ancien des jours [et non pas vers la terre], et on le fit approcher de lui.” Daniel 7 : 13.

Cette venue est aussi prédite par le prophète Malachie : “Et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez ; et le messenger de l'alliance que vous désirez.” Malachie 3 : 1. L'entrée du Seigneur dans son temple fut, pour son peuple, soudaine et inattendue. Ce n'était pas là qu'on l'attendait. On l'attendait sur la terre “au milieu d'une flamme de feu, pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus.” 2 Thessaloniens 1 : 8.

Mais le peuple de Dieu n'était pas encore prêt à aller à la rencontre de son Seigneur. Une œuvre préparatoire restait à faire. Des lumières nouvelles allaient attirer son attention sur le temple de Dieu qui est dans le ciel ; de nouveaux devoirs allaient se présenter aux fidèles qui suivraient leur souverain sacrificateur dans ses nouvelles fonctions. L'Église devait recevoir un nouveau message d'avertissement et d'instruction.

Le prophète avait dit : “Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui restera debout quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, comme la potasse des foulons. Il s'assiéra, fondra, et purifiera l'argent ; il purifiera les fils de Lévi, il les épurera comme on épure l'or et l'argent, et ils présenteront à l'Éternel des offrandes avec justice.” Malachie 3 : 2, 3. Ceux qui vivront sur la terre quand cessera dans le sanctuaire céleste l'intercession du Seigneur devront subsister sans Médiateur en la présence de Dieu. Leurs robes devront être immaculées, et leur caractère purifié de toute souillure par le sang de l'aspersion. Par la grâce de Dieu et par des efforts persévérants, ils devront être vainqueurs dans leur guerre contre le mal. Pendant que le jugement

s'instruit dans le ciel et que les fautes des croyants repentants s'effacent des registres célestes, il faut que, sur la terre, le peuple de Dieu renonce définitivement au péché. Ce fait est plus clairement présenté par les messages du quatorzième chapitre de l'Apocalypse. ...

L'étude de la question du sanctuaire leur [les adventistes de 1844] apporta des lumières nouvelles. Elle leur apprit qu'ils avaient eu raison de penser qu'un fait important devait se produire à la fin des deux mille trois cents jours, donc en 1844. La porte de la miséricorde par laquelle l'humanité avait eu accès auprès de Dieu pendant dix-huit siècles s'était effectivement fermée, mais une autre s'était ouverte, et le salut était offert aux hommes par l'intercession du Sauveur dans le lieu très saint. Une partie de sa tâche n'avait pris fin que pour faire place à l'autre. Il restait une "porte ouverte" dans le sanctuaire céleste où Jésus intercédait en faveur des pécheurs.

On comprit alors ces paroles de Jésus à son Église : "Voici ce que dit le Saint, le Véritable, celui qui a la clef de David, celui qui ouvre, et personne ne fermera, celui qui ferme, et personne n'ouvrira : Je connais tes œuvres. ... J'ai mis devant toi une porte ouverte, que personne ne peut fermer." Apocalypse 3 : 7, 8.

Ce sont ceux qui, par la foi, suivent le Sauveur dans son œuvre d'expiation et de médiation en leur faveur qui en seront les bénéficiaires ; tandis que ceux qui refusent de s'éclairer sur cette œuvre n'en retireront aucun profit. Les Juifs qui rejetèrent la lumière donnée lors de la première venue du Seigneur et refusèrent de le recevoir comme Sauveur du monde, ne purent obtenir le pardon en lui. Quand Jésus, à son ascension, entra dans le sanctuaire avec son propre sang pour répandre sur ses disciples les bienfaits de sa médiation, les Juifs, abandonnés à d'épaisses ténèbres, continuèrent leurs offrandes et leurs sacrifices inutiles. La dispensation des types et des ombres était passée. La porte par laquelle les hommes avaient autrefois accédé auprès de Dieu s'était fermée. Les Juifs ayant refusé de l'invoquer de la seule

façon par laquelle il fût possible de le trouver, c'est-à-dire par le ministère du sanctuaire céleste, ils perdirent tout rapport avec Dieu. Pour eux, la porte était fermée. Ils ne connaissaient pas Jésus comme le véritable sacrifice et comme l'unique Médiateur auprès de Dieu ; ils ne pouvaient donc être admis au bénéfice de sa médiation.

La condition des Juifs non croyants illustre l'état dans lequel se trouvent également les chrétiens insouciantes qui restent volontairement dans l'ignorance de l'œuvre de notre miséricordieux souverain sacrificateur. Dans le service typique, quand le souverain sacrificateur entrait dans le lieu très saint, tout Israël était tenu de s'assembler autour du sanctuaire et de s'humilier devant Dieu de la façon la plus solennelle, pour recevoir le pardon de ses péchés et ne pas être retranché de la congrégation. Combien n'est-il pas plus important, en ce grand jour antitype de la fête des expiations, de comprendre l'œuvre de notre souverain sacrificateur et de savoir ce qui est requis de nous ! ...

“Et le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert, et l'arche de son alliance apparut dans son temple.” Apocalypse 11 : 19. L'arche de l'alliance se trouve dans le saint des saints, la seconde pièce du sanctuaire. Dans le ritualisme du sanctuaire terrestre, qui était l'image et l'ombre des choses célestes, cette pièce ne s'ouvrait qu'au grand jour des expiations, pour la purification du sanctuaire. La déclaration concernant l'ouverture du temple de Dieu et la mise en évidence de l'arche de son alliance se rapporte donc à l'ouverture du lieu très saint du sanctuaire céleste en 1844, lorsque Jésus-Christ y entra pour achever son œuvre expiatoire. Ceux qui, par la foi, avaient suivi leur souverain sacrificateur dans le lieu très saint y découvrirent l'arche de son alliance. En étudiant le sujet du sanctuaire, ils comprirent le changement survenu dans les fonctions sacerdotales du Sauveur, et le contemplèrent, plaidant, devant l'arche de Dieu, les mérites de son sang en faveur des pécheurs.

L'arche du tabernacle terrestre renfermait les deux tables de pierre sur lesquelles étaient gravés les préceptes de la loi de Dieu. Le fait que cette

arche était le réceptacle du décalogue lui conférait son caractère sacré. On vient de lire que “le temple de Dieu dans le ciel s’étant ouvert”, “l’arche de son alliance apparut dans son temple”. C’est donc dans le lieu très saint du sanctuaire céleste que se trouve précieusement conservée la loi que Dieu proclama lui-même au milieu des tonnerres du Sinaï et qu’il écrivit de son doigt sur les tables de pierre.

La loi de Dieu déposée dans le sanctuaire céleste est l’auguste original du code dont les préceptes gravés sur les tables de pierre et reproduits par Moïse dans le Pentateuque étaient une copie conforme. La constatation de ce fait amena les adventistes à comprendre la nature sacrée et l’immutabilité de la loi divine. Ils virent comme jamais auparavant la portée de ces paroles du Sauveur : “Tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu’à ce que tout soit arrivé.” Matthieu 5 : 18. Révélation de la volonté de Dieu, transcription de son caractère, la loi de Dieu, en sa qualité de “témoin fidèle qui est dans les cieux”, est impérissable. Aucun de ses commandements n’en a été aboli ; nul trait de lettre n’en a été effacé. Le psalmiste s’écrie : “A toujours, ô Éternel ! ta parole subsiste dans les cieux.” “Tous ses commandements sont immuables. Ils sont inébranlables pour toujours, à perpétuité.” Psaumes 119 : 89 ; 111 : 7, 8. version Synodale.

Au centre même du décalogue se trouve enchâssé le quatrième commandement tel qu’il fut proclamé à l’origine : “Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l’Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l’étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l’Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s’est reposé le septième jour : c’est pourquoi l’Éternel a béni le jour du repos et l’a sanctifié.” Exode 20 : 8 : 11.

Continuant à étudier ainsi la Parole de Dieu, le cœur attendri par son Esprit, ils constatèrent avec surprise qu'ils avaient inconsciemment transgressé ce précepte en méconnaissant le jour de repos du Créateur, et ils se mirent à examiner les raisons qui avaient amené les chrétiens à l'observation du premier jour de la semaine au lieu du jour que Dieu avait sanctifié. Mais ils ne trouvèrent dans les Ecritures aucune trace de l'abolition du quatrième commandement, d'un changement du jour de repos, ou d'un texte prouvant que la bénédiction prononcée sur le septième jour à l'origine lui eût jamais été retirée. Et, comme ils s'étaient honnêtement efforcés de connaître et d'accomplir la volonté de Dieu, s'avouant, avec chagrin, coupables devant la loi de Dieu, mais décidés à rester fidèles à leur Créateur, ils se mirent à sanctifier son jour de repos. – *La tragédie des siècles*, pp. 460, 461, 466-471.



15. L'instruction du jugement

En 1844 notre grand Souverain Sacrificateur est entré dans le lieu très saint du sanctuaire céleste pour y commencer l'instruction du jugement. ... – *Messages choisis*, vol. 1, p. 145.

“Je regardais, dit le prophète, pendant que l'on plaçait des trônes. Et l'ancien des jours s'assit. Son vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de sa tête étaient comme de la laine pure ; son trône était comme des flammes de feu, et les roues comme un feu ardent. Un fleuve de feu coulait et sortait de devant lui. Mille milliers le servaient, et dix mille millions se tenaient en sa présence. Les juges s'assirent, et les livres furent ouverts.” Daniel 7 : 9, 10.

C'est ainsi que fut présenté au prophète le grandiose et redoutable tribunal devant lequel la conduite de tous les hommes sera passée en revue en présence du Juge de toute la terre, et où chacun sera “jugé

selon ses œuvres”. L’ancien des jours, c’est Dieu le Père. “Avant que les montagnes fussent nées, dit le psalmiste, et que tu eusses créé la terre et le monde, d’éternité en éternité tu es Dieu.” Psaume 90 : 2. Ce Dieu, source de toute vie et origine de toute loi, préside au jugement. Mille milliers et dix mille millions d’anges y assistent, en qualité d’assesseurs et de témoins.

“Je regardais pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les nuées des cieux arriva quelqu’un de semblable à un fils de l’homme ; il s’avança vers l’ancien des jours, et on le fit approcher de lui. On lui donna la domination, la gloire et le règne ; et tous les peuples, les nations, et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit.” Daniel 7 : 13, 14. Cette “arrivée” du Seigneur n’est pas sa seconde venue sur la terre. Il s’approche de l’ancien des jours pour recevoir de lui la domination, la gloire et la royauté dont il sera investi à la fin de son œuvre de médiateur, œuvre qui devait commencer en 1844, à la fin des deux mille trois cents soirs et matins. Accompagné des anges célestes, notre souverain sacrificateur pénètre alors dans le lieu très saint pour y entreprendre, en la présence de Dieu, la dernière phase de son ministère en faveur de l’homme : l’instruction du jugement et l’achèvement de l’expiation pour tous ceux qui en seront jugés dignes.

Dans le rituel typique, ceux-là seuls qui s’étaient confessés, et dont les péchés avaient été transférés dans le sanctuaire par le sang des victimes, bénéficiaient des bienfaits du jour des expiations. De même, au grand jour de l’expiation définitive et de l’instruction du jugement, les seuls cas pris en considération sont ceux des croyants. Le jugement des réprouvés est un événement tout à fait distinct, qui aura lieu par la suite. “Le jugement va commencer par la maison de Dieu. Or, si c’est par nous qu’il commence, quelle sera la fin de ceux qui n’obéissent pas à l’Évangile de Dieu ?” 1 Pierre 4 : 17.

Les registres du ciel sur lesquels les noms et les actions des hommes sont inscrits serviront de base au jugement. Daniel dit : “Les juges s’assirent, et les livres furent ouverts.” Le voyant de Patmos, décrivant la même scène, ajoute : “Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d’après ce qui était écrit dans ces livres.” Apocalypse 20 : 12.

Le livre de vie renferme les noms de tous ceux qui sont entrés au service de Dieu. Jésus disait à ses disciples : “Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les cieus”. Luc 10 : 20. Paul parle de ses fidèles collaborateurs “dont les noms sont dans le livre de vie.” Philippiens 4 : 3. Considérant “une époque de détresse, telle qu’il n’y en a point eu depuis que les nations existent jusqu’à cette époque”, le prophète Daniel dit que le peuple de Dieu y échappera, tous “ceux... qui seront trouvés inscrits dans le livre”. Et le voyant de Patmos déclare que seuls pourront entrer dans la cité de Dieu ceux “qui sont écrits dans le livre de vie de l’agneau.” Daniel 12 : 1 ; Apocalypse 21 : 27.

“Un livre de souvenir fut écrit devant lui, dit Malachie, pour ceux qui craignent l’Éternel et qui honorent son nom.” Malachie 3 : 16. Leurs paroles de foi, leurs actes de bonté, tout est enregistré dans le ciel. Néhémie fait allusion à cela quand il dit : “Souviens-toi de moi, ô mon Dieu, ... et n’oublie pas mes actes de piété à l’égard de la maison de mon Dieu.” Néhémie 13 : 14. Tous les actes de justice sont immortalisés dans le livre de Dieu. Toute tentation repoussée, toute mauvaise action surmontée, toute parole douce et compatissante s’y trouvent soigneusement enregistrées. On y voit aussi le récit de toutes les souffrances, de toutes les peines, de tous les sacrifices endurés pour l’amour de Jésus. Le psalmiste dit : “Tu comptes les pas de ma vie errante ; recueille mes larmes dans ton outre : ne sont-elles pas inscrites dans ton livre.” Psaume 56 : 9.

Il y a aussi un registre des péchés. “Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal.” “Au jour

du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée Car par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné.” Ecclésiaste 12 : 16 ; Matthieu 12 : 36, 37. Les intentions secrètes, les mobiles inavoués figurent dans l’infailible mémorial ; car le Seigneur “mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et manifestera les desseins des cœurs”. “Voici, cela est inscrit devant moi, dit l’Éternel ; ... vos iniquités et les iniquités de vos pères.” 1 Corinthiens 4 : 5 ; Ésaïe 65 : 6, 7 version de Lausanne.

Toute œuvre humaine passe en revue devant Dieu pour être classée comme acte de fidélité ou d’infidélité. En face de chaque nom, dans les registres du ciel, sont couchés avec une redoutable exactitude toute parole mauvaise, tout acte égoïste, tout devoir négligé, tout péché secret, toute dissimulation. Les avertissements du ciel oubliés, les moments perdus, les occasions non utilisées, les influences exercées, bonnes ou mauvaises, avec leurs résultats les plus éloignés : tout est fidèlement inscrit par l’ange enregistreur. La loi de Dieu est la norme par laquelle les caractères et les vies seront éprouvés au jour du jugement. “Crains Dieu et observe ses commandements, dit le Sage. C’est là ce que doit tout homme. Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal.” Ecclésiaste 12 : 15, 16. “Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté”, dit à son tour l’apôtre Jacques. Jacques 2 : 12.

Ceux que les juges déclareront “dignes” auront part à la résurrection des justes. Jésus dit en effet que “ceux qui seront trouvés dignes d’avoir part au siècle à venir et à la résurrection des morts, ... seront semblables aux anges, et ils seront fils de Dieu, étant fils de la résurrection”. Luc 20 : 35, 36. Il dit encore que “ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie.” Jean 5 : 29. Les justes morts ne devant ressusciter qu’après avoir été jugés dignes de la résurrection pour la vie, il s’ensuit qu’ils ne comparâtront pas personnellement devant le tribunal qui statuera sur leur cas.

Jésus sera leur avocat et plaidera leur cause devant Dieu. “Si quelqu’un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.” 1 Jean 2 : 1. Car il n’est pas “entré dans un sanctuaire fait de main d’homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu”. “C’est aussi pour cela qu’il peut sauver parfaitement ceux qui s’approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.” Hébreux 9 : 24 ; 7 : 25.

La vie de tous ceux qui ont cru en Jésus est examinée devant Dieu dans l’ordre où ils sont inscrits. Commenant par les premiers habitants de la terre, notre avocat présente les cas des croyants de chaque génération successive, et termine par ceux des vivants. Chaque nom est mentionné, chaque cas est pesé avec le plus grand soin. Des noms sont acceptés, d’autres sont rejetés. Quand un dossier indique des péchés non confessés et non pardonnés, le nom est radié du livre de vie, et l’inscription des bonnes actions est effacée du livre de mémoire. Le Seigneur disait à Moïse : “C’est celui qui a péché contre moi que j’effacerai de mon livre.” Exode 32 : 33. Et au prophète Ezéchiël : “Si le juste se détourne de sa justice, s’il commet l’iniquité, ... on ne lui tiendra compte d’aucun des actes de justice qu’il aura accomplis.” Ezéchiël 18 : 24 version Synodale.

Tous ceux qui se sont réellement repentis de leurs péchés et se sont, par la foi, réclamés du sang de Jésus-Christ comme sacrifice expiatoire ont eu leur pardon consigné dans les livres. Si leur vie a répondu aux exigences de la loi, leurs péchés sont effacés, et ils sont jugés dignes de la vie éternelle. ...

L’instruction du jugement et l’effacement des péchés auront lieu avant le retour du Seigneur. Puisque les morts doivent être jugés d’après ce qui est écrit dans les livres, leurs péchés ne peuvent pas être effacés avant que leurs cas aient été examinés. L’apôtre Pierre déclare que les péchés des croyants seront effacés avant que “des temps de

rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, Jésus-Christ". Actes 3 : 19, 20. L'instruction du jugement terminée, le Seigneur viendra, "et sa récompense sera avec lui pour rendre à chacun selon ses œuvres".

Comme, dans les rites symboliques, le souverain sacrificateur sortait du sanctuaire pour bénir la congrégation, après avoir fait l'expiation pour Israël, de même, au terme de son sacerdoce, Jésus "apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut" Hébreux 9 : 28, et leur donnera la vie éternelle. Le sacrificateur, en éliminant les péchés du sanctuaire, les confessait sur la tête du bouc émissaire ; Jésus placera, pareillement, tous ces péchés sur la tête de Satan, qui en est l'auteur et l'instigateur. Le bouc émissaire, chargé des péchés d'Israël, était envoyé "dans le désert" Lévitique 16 : 22, ainsi, Satan, chargé de tous les péchés dans lesquels il a fait tomber le peuple de Dieu, sera condamné à errer mille ans sur une terre désolée et privée de ses habitants. Il portera enfin la peine intégrale du péché dans le lac de feu, où il sera consumé avec les perdus. Le grand plan de la rédemption se consommera ainsi par l'extirpation définitive du péché et par la délivrance de tous ceux qui ont accepté de se séparer du mal.

L'instruction du jugement et l'effacement des péchés ont commencé exactement au temps fixé, à la fin des deux mille trois cents jours, en 1844. Tous ceux qui se sont une fois réclamés du nom de chrétiens doivent subir cet examen minutieux. Les vivants et les morts sont alors "jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui est écrit dans ces livres." Apocalypse 20 : 12.

Au jour de Dieu, les péchés dont on ne s'est pas repenti et qu'on n'a pas délaissés ne seront ni pardonnés ni effacés et s'élèveront en témoignage contre le violateur. Qu'on ait péché à la lumière du jour ou dans les ténèbres, tout est découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte. Les anges de Dieu, témoins de chacune de nos fautes, les ont infailliblement enregistrés. On peut les nier, les cacher à son père, à sa

mère, à sa femme, à ses enfants et à ses amis ; le coupable peut être le seul à connaître ses torts, mais ils sont mis à nu devant les esprits célestes. Les ténèbres de la plus sombre nuit, le mystère le plus impénétrable, la duplicité la plus consommée ne réussissent pas à dissimuler aux yeux de l'Éternel une seule de nos pensées. Dieu tient un compte exact de tous les actes faux, de tous les procédés injustes. Il ne se laisse pas tromper par des apparences de piété. Il ne commet point d'erreur dans l'appréciation des caractères. Un homme corrompu peut tromper ses semblables, mais Dieu déchire tous les voiles et lit les secrets des cœurs.

Combien solennelle est la pensée que, jour après jour, tout ce que nous pensons, disons ou faisons est porté sur les registres du ciel ! Une parole prononcée, un acte commis ne peuvent plus être retirés. Les anges ont enregistré le bien et le mal. Le plus puissant conquérant de la terre ne peut arracher de ces registres la page d'une seule de ses journées. Nos actions, nos paroles, nos intentions les plus secrètes même contribueront à déterminer notre destinée heureuse ou malheureuse. On peut les oublier, mais elles n'en déposeront pas moins soit pour notre justification, soit pour notre condamnation.

Le caractère de chacun est reproduit sur les livres du ciel avec la même exactitude que les traits du visage sur le cliché du photographe. Et pourtant, combien peu on se soucie de ces inscriptions qui paraîtront sous les yeux des êtres célestes ! Si le voile qui sépare le monde visible du monde invisible se levait soudain, nous permettant de voir un ange enregistrer fidèlement chacune des paroles et des actions dont nous serons appelés à rendre compte au jour du jugement, combien de paroles seraient retenues, et combien d'actions ne seraient jamais commises ! ... – *La tragédie des siècles*, pp. 521 – 529.

Nous vivons à l'époque du grand jour des expiations. Dans le culte mosaïque, pendant que le souverain sacrificateur faisait l'expiation pour Israël, chacun devait se repentir de ses péchés et s'humilier devant le

Seigneur, sous peine d'être retranché de son peuple. Maintenant, de même, pendant les quelques jours de grâce qui restent encore, tous ceux qui veulent que leur nom soit maintenu dans le livre de vie doivent affliger leur âme devant Dieu, ressentir une véritable douleur de leurs péchés et faire preuve d'une sincère conversion. Un sérieux retour sur soi-même est nécessaire. Il faut, chez un bon nombre de ceux qui se disent disciples du Christ, que la légèreté et la frivolité disparaissent. Au prix d'une guerre sérieuse, on parviendra à vaincre ses tendances mauvaises et à remporter la victoire, car cette œuvre de préparation est une affaire individuelle. Nous ne sommes pas sauvés par groupe. La pureté et la consécration de l'un ne sauraient compenser le défaut de ces qualités chez un autre. Quoique toutes les nations doivent passer en jugement, Dieu examinera le cas de chaque individu avec autant de soin que si celui-ci était seul sur la terre.

Solennelles sont les scènes qui marquent l'achèvement de l'expiation. Cette œuvre comporte des intérêts d'une valeur infinie. Le tribunal suprême siège maintenant depuis plusieurs années. Bientôt, nul ne sait quand, les dossiers des vivants y seront examinés. Bientôt, notre vie passera sous le redoutable regard de Dieu. Il convient donc plus que jamais de prendre garde à cette exhortation du Sauveur : "Prenez garde, veillez et priez ; car vous ne savez quand ce temps viendra." Marc 13 : 33. "Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi." Apocalypse 3 : 3.

Lorsque l'instruction du jugement sera terminée, la destinée de chacun sera décidée soit pour la vie, soit pour la mort. Le temps de grâce prendra fin un peu avant l'apparition de notre Seigneur sur les nuées du ciel. Dans une allusion à ce temps-là, il nous est dit dans l'Apocalypse : "Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore ; et que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore. Voici, je viens bientôt, et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon ce qu'est son œuvre." Apocalypse 22 : 11, 12. – *La tragédie des siècles*, pp. 532, 533.

Je vis des anges accourir çà et là dans le ciel. L'un d'entre eux, muni d'une écriture, revenait de la terre et rapportait à Jésus que son œuvre était achevée, que les saints avaient été comptés et scellés. Puis je vis le Sauveur, qui avait exercé son ministère devant l'arche contenant les dix commandements, jeter à terre son encensoir. Il éleva les mains, et s'écria d'une voix forte : "*C'en est fait !*" Alors toutes les armées angéliques déposèrent leurs couronnes, tandis que Jésus faisait cette déclaration solennelle : "Que celui qui est injuste soit encore injuste, que celui qui est souillé se souille encore ; et que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore."
Apocalypse 22 : 11.

Le sort de chacun avait été décidé, soit pour la vie, soit pour la mort. Pendant que Jésus avait exercé son ministère dans le sanctuaire, le jugement avait eu lieu pour les justes qui étaient morts, puis pour les justes vivants. Le Christ avait reçu son royaume, ayant fait propitiation pour son peuple et effacé ses péchés. Les sujets du royaume avaient été comptés ; les noces de l'Agneau, consommées. La grandeur et la domination des royaumes qui sont sous tous les cieux avaient été données à Jésus et à ceux qui doivent hériter du salut. Jésus allait régner comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs.

Lorsque Jésus sortit du lieu très saint, j'entendis retentir les clochettes qui étaient sur ses vêtements, et un sombre nuage enveloppa les habitants de la terre. Alors il n'y avait plus de médiateur entre l'homme coupable et un Dieu offensé. ...

Alors je vis Jésus qui déposait ses vêtements sacerdotaux pour revêtir ses habits royaux. ... – *Premiers écrits*, pp. 279, 280.

Combien précieux, combien importants sont ces moments solennels ! Le cas de chacun de nous va être examiné dans la cour céleste. Chaque individu sera jugé d'après les actes commis étant dans son corps. Dans

le service symbolique, alors que l'œuvre expiatrice était effectuée par le souverain sacrificateur dans le lieu très saint du sanctuaire terrestre, le peuple devait affliger son âme devant Dieu, confesser ses péchés, pour en obtenir l'expiation et l'effacement. Peut-on exiger moins en ce jour réel d'expiation, au moment où le Christ plaide pour son peuple là-haut dans le sanctuaire, et qu'une sentence finale, irrévocable, est sur le point d'être prononcée sur chacun ? ...

La fin du temps de grâce approche à grands pas. Que chacun se demande : Dans quelle condition est-ce que je me trouve devant Dieu ? Nous ignorons si nos noms ne doivent pas apparaître bientôt sur les lèvres du Christ pour qu'une décision finale soit prise à notre sujet. Quelle sera cette décision ? Serons-nous comptés parmi les justes ou dénombrés parmi les méchants ? – *Messages choisis*, vol. 1, pp. 145, 146.

TABLE DES MATIÈRES

1. Appel à l'étude du sanctuaire	2
2. Le sanctuaire terrestre image du sanctuaire céleste	5
3. La construction du tabernacle	8
4. Les prêtres et leurs vêtements sacerdotaux	12
5. Les cérémonies du sanctuaire	15
6. Le jour des expiations	21
7. Le temple de Salomon	24
8. Le temple restauré	28
9. Le temple au temps de Jésus	30
10. La mort de Christ met fin aux services du temple	36
11. La destruction du temple par les Romains	41
12. Le sanctuaire de la nouvelle alliance	46
13. La purification du sanctuaire	54
14. Dans le lieu très saint	59
15. L'instruction du jugement	65



Communauté des Adventistes du Septième Jour, Mouvement de Réforme

Champ missionnaire suisse

«Villa Salute», Via San Gottardo, 12 – CH-6807 – Tavernes (Suisse)

www.advenreform.ch